

# États financiers 2002

■ Comptes consolidés au 31 décembre 2002	3
Rapport des Commissaires aux Comptes	50
■ Comptes sociaux d'Électricité de France au 31 décembre 2002	53
Rapport des Commissaires aux Comptes	120



BILAN .....	4
COMPTE DE RÉSULTAT .....	5
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE .....	6
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS .....	7
A- PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION .....	7
B- RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION .....	9
C- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	16
CHIFFRES CLEFS DE LA CONSOLIDATION DES 5 DERNIERS EXERCICES .....	16
NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS .....	17
Note 0 : Modifications affectant la comparabilité des comptes.....	17
Note 1 : Écarts d'acquisition .....	18
Note 2 : Immobilisations incorporelles .....	18
Note 3 : Immobilisations corporelles.....	19
Note 4 : Immobilisations financières .....	20
Note 5 : Titres mis en équivalence .....	21
Note 6 : Stocks et en-cours de production .....	22
Note 7 : Clients et autres créances et comptes de régularisation .....	22
Note 8 : Capitaux propres .....	23
Note 9 : Concessions.....	24
Note 10 : Provisions pour risques et charges.....	24
Note 11 : Emprunts et dettes financières diverses .....	29
Note 12 : Entités Ad Hoc .....	31
Note 13 : Fournisseurs et autres dettes .....	33
Note 14 : Informations sectorielles .....	33
Note 15 : Charges et produits financiers .....	35
Note 16 : Charges et produits exceptionnels .....	35
Note 17 : Impôts sur les bénéfices et impôts différés.....	36
Note 18 : Engagements hors-bilan.....	37
Note 19 : Pensions et avantages du personnel .....	41
Note 20 : Effectifs.....	42
Note 21 : Événements postérieurs à la clôture .....	42
Note 22 : Périmètre de consolidation du groupe EDF.....	42
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	50

*N.B. : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros.*

*Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.*

# Comptes consolidés

au 31 décembre 2002


# Bilan

## ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
Écarts d'acquisition	1	6 756	5 608	6 753
Immobilisations incorporelles	2	1 022	1 012	1 012
Immobilisations corporelles	3	95 422	91 291	89 828
Immobilisations financières	4	8 569	7 941	7 941
Titres mis en équivalence	5	2 305	2 318	1 173
<b>Actif immobilisé</b>		<b>114 074</b>	<b>108 170</b>	<b>106 707</b>
Stocks et en-cours	6	8 102	8 354	8 354
Clients et comptes rattachés	7	12 368	11 315	11 315
Autres créances et comptes de régularisation	7	6 259	5 384	5 535
Impôts différés Actif	17	353	176	270
Valeurs mobilières de placement		2 511	2 382	2 382
Disponibilités		1 172	1 017	1 017
<b>Actif circulant</b>		<b>30 765</b>	<b>28 628</b>	<b>28 873</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>144 839</b>	<b>136 798</b>	<b>135 580</b>

## PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
Capital		395	395	395
Dotations en capital		7 735	7 735	7 735
Réserves et résultat consolidés (1)		5 753	6 816	5 581
<b>Capitaux propres</b>	8	<b>13 883</b>	<b>14 946</b>	<b>13 711</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>986</b>	<b>1 502</b>	<b>1 502</b>
Comptes spécifiques des concessions	9	20 822	20 668	20 668
Provisions pour risques et charges	10	50 070	47 115	47 839
Impôts différés Passif	17	4 129	3 198	3 288
Emprunts et dettes financières diverses	11	29 512	25 608	25 608
Fournisseurs et comptes rattachés	13	6 353	5 998	5 998
Autres dettes et comptes de régularisation	13	19 084	17 763	16 966
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>144 839</b>	<b>136 798</b>	<b>135 580</b>
<i>(1) Dont résultat part du Groupe :</i>		<i>481</i>	<i>1 327</i>	<i>841</i>

# Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes en annexe	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
Chiffre d'affaires	14	48 359	40 716	40 716
Production stockée		221	44	44
Production immobilisée		1 159	1 106	1 106
<b>Production de l'exercice</b>		<b>49 739</b>	<b>41 866</b>	<b>41 866</b>
Consommations externes		-26 968	-21 331	-21 331
<b>Valeur ajoutée</b>		<b>22 771</b>	<b>20 535</b>	<b>20 535</b>
Subventions d'exploitation		1 348	23	23
Charges de personnel		-9 187	-8 472	-8 472
Impôts et taxes		-3 716	-2 563	-2 563
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>11 216</b>	<b>9 523</b>	<b>9 523</b>
Dotations nettes aux amortissements		-5 438	-4 950	-4 811
Dotations nettes aux provisions		-174	1 127	-1 174
Autres produits et charges d'exploitation		-425	- 852	- 852
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 179</b>	<b>4 848</b>	<b>2 686</b>
Charges et produits financiers	15	-3 511	-3 185	-1 787
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>1 668</b>	<b>1 663</b>	<b>899</b>
Charges et produits exceptionnels	16	421	652	652
<b>RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT</b>		<b>2 089</b>	<b>2 315</b>	<b>1 551</b>
Impôts sur les résultats	17	-986	- 855	- 577
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		<b>1 103</b>	<b>1 460</b>	<b>974</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	5	25	145	208
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition		-713	- 271	- 334
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>415</b>	<b>1 334</b>	<b>848</b>
Intérêts minoritaires		66	- 7	- 7
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>481</b>	<b>1 327</b>	<b>841</b>

# Tableau de flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.02</b>	<b>31.12.01</b>
Résultat net des sociétés intégrées	1 103	974
Amortissements et provisions	8 694	6 031
Variation des impôts différés	-954	-325
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-194	32
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	-	-174
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>	<b>8 649</b>	<b>6 538</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	73	89
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité :		
a) Stocks	269	365
b) Créances	-600	-869
c) Dettes	728	3 282
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>9 119</b>	<b>9 405</b>
Acquisitions d'immobilisations	-7 486	-7 582
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	1 683	1 908
Incidence des variations de périmètre	-4 080	-5 837
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-9 883</b>	<b>-11 511</b>
Dividendes versés	-378	-27
Apport des minoritaires	81	-17
Emissions d'emprunts	6 250	7 699
Remboursements d'emprunts	-3 893	-8 073
Autres variations	97	-115
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>2 157</b>	<b>-533</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE PAR LES FLUX</b>	<b>1 393</b>	<b>-2 639</b>
Trésorerie d'ouverture	2 123	4 761
Trésorerie de clôture	3 331	2 123
Incidence des variations de change	185	-2
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE PAR LES SOLDES</b>	<b>1 393</b>	<b>-2 639</b>
<b>Détail des soldes de trésorerie de clôture</b>		
Valeurs mobilières de placement (1)	2 511	2 382
Disponibilités	1 172	1 017
Découvert bancaire (inclus en dettes financières)	-352	-1 276
<b>TOTAL TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>	<b>3 331</b>	<b>2 123</b>

(1) Une partie de ces valeurs mobilières de placement est destinée à participer au financement des opérations de fin de cycle nucléaire, pour 1 287 millions d'euros en 2002 et 751 millions d'euros en 2001.(Cf. B-8-3).

# Annexe aux comptes consolidés

## A - PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe EDF sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France, en conformité avec les dispositions de la loi française du 3 janvier 1985 et de son décret d'application du 17 février 1986 et du règlement CRC n° 99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

### A-1. Généralités

Les états financiers des entreprises du Groupe sont consolidés selon trois méthodes :

- l'intégration globale, pour toutes les entreprises sur lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif,
- l'intégration proportionnelle, retenue pour les entreprises sur lesquelles la société mère exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires,
- la mise en équivalence, appliquée aux entreprises sur lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Toutefois, même si une entreprise répond aux critères définis précédemment, elle peut être exclue du périmètre de consolidation en raison de son intérêt négligeable par rapport à l'ensemble consolidé.

### A-2. Date de clôture

La date de clôture généralement constatée dans le Groupe est le 31 décembre. Aucune société ne clôture à une date antérieure de plus de trois mois au 31 décembre.

### A-3. Informations sectorielles

Le chiffre d'affaires, l'actif immobilisé et le résultat d'exploitation sont présentés sur la base de l'organisation interne du Groupe. De plus, le chiffre d'affaires du Groupe est analysé par lieu de livraison. L'analyse du chiffre d'affaires par secteur d'activité d'EDF est réalisée sur la base de l'analyse retenue au titre des comptes dissociés. Le chiffre d'affaires inter-secteur désigne celui réalisé au sein d'EDF.

### • Informations sectorielles par zones géographiques

La ventilation retenue par le groupe EDF pour les zones géographiques est la suivante :

- « **France** » y compris EDF Trading ;
- « **Reste de l'Europe** » qui regroupe les filiales des branches « Europe continentale » et « Europe de l'Ouest, Méditerranée et Afrique » ;
- « **Amériques** » qui regroupe les filiales de la branche « Amériques » ;
- « **Autres** » qui regroupe les filiales des branches « Asie – Pacifique », « Développement » et « Dalkia ».

Cette ventilation est retenue pour la localisation des actifs et les lieux de livraison.

### • Informations par secteur d'activités

Les activités du Groupe se déclinent comme suit :

- **Énergie** : désigne les activités liées à la production d'énergie électrique et à sa commercialisation.
- **Transport** : a pour objet d'exploiter, d'entretenir et de développer le réseau de transport d'électricité haute tension et très haute tension.
- **Distribution** : recouvre les activités liées à la gestion du réseau de distribution en métropole continentale et des réseaux des zones non interconnectées (Corse, DOM).
- **Autres secteurs d'activité** : regroupent les services énergétiques (chauffage urbain, services thermiques,...) aux entreprises et aux collectivités, ainsi que les nouveaux métiers qui ont pour principal objet le développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (cogénération, éoliennes, panneaux solaires,...).

### A-4. Opérations internes

Toutes les opérations internes réalisées entre les entreprises intégrées sont éliminées.

Les résultats inclus dans les stocks sont éliminés.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les amortissements pratiqués sur des biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont retraités.

## A-5. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise des actifs et passifs identifiables évalués à leur juste valeur.

Il est inscrit au bilan (actif ou passif) dans le poste « écart d'acquisition ». Celui-ci est amorti sur une durée maximale de 20 ans.

Des durées plus longues peuvent être retenues si un contrat de concession ou d'exploitation le justifie. Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice qui suit celui de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés et suivis dans la devise de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont inscrits dans le poste « Titres mis en équivalence ».

## A-6. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers des entreprises étrangères est effectuée au cours historique pour les capitaux propres, au cours moyen pour le compte de résultat et au cours de clôture pour les autres éléments du bilan.

L'incidence des ajustements de conversion est inscrite dans un compte de réserve de conversion dans les capitaux propres. Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une entreprise étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net, date à laquelle elles sont inscrites en charges ou produits dans le résultat comme les autres écarts de conversion relatifs à cette entreprise.

### Les cours utilisés au 31 décembre sont les suivants :

<i>(devises/euro)</i> Devise	Cours de clôture 31.12.02	Cours moyen 2002	Cours de clôture 31.12.01	Cours moyen 2001
Franc suisse (CHF)	0.688500	0.682100	0.674400	0.662800
Dollar américain (USD)	0.953600	1.051400	1.134700	1.121400
Forint hongrois (HUF)	0.004200	0.004100	0.004100	0.003900
Couronne suédoise (SEK)	0.109300	0.109500	0.107500	0.107700
Peso argentin (ARP)	0.282100	0.320900	0.712100	1.121400
Peso mexicain (MXP)	0.091200	0.107600	0.124400	0.120200
Real brésilien (BRL)	0.269400	0.347600	0.489600	0.477100
Yuan chinois (CNY)	0.115200	0.127000	0.137300	0.135500
Livre sterling (GBP)	1.537300	1.587800	1.643400	1.614400
Zloty polonais (PLZ)	0.248700	0.258000	0.286100	0.274600



## B - RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés du groupe EDF sont établis conformément à la réglementation actuellement en vigueur en France, en tenant compte de certains principes particuliers appliqués en raison des spécificités de la société mère du Groupe.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures législatives et de dispositions complémentaires et interprétatives sont intervenues en 1997 confirmant la propriété d'EDF des installations du Réseau d'Alimentation Générale et précisant les dispositions relatives à la Distribution Publique.

### B-1. Changements de méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables d'EDF ont connu des évolutions en 2002 en raison principalement du changement de réglementation sur les passifs (règlement CRC n°2000-06).

#### B-1-1. Le règlement sur les passifs

Ainsi, au titre de la première application au 1<sup>er</sup> janvier 2002 du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, les passifs comptabilisés au 31 décembre 2002 traduisent la totalité des obligations incombant à l'entreprise à cette date, et ce, quelle que soit l'échéance des décaissements, à l'exception des passifs relatifs aux retraites et aux avantages du personnel, ainsi qu'au domaine des concessions, ces derniers étant exclus du champ d'application de ce nouveau règlement.

Les provisions concernées sont évaluées aux conditions du 1<sup>er</sup> janvier 2002 sur la base d'échéanciers et de prévisions de décaissements. Les obligations provisionnées se traduisant par des décaissements à long terme ont été actualisées à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2002 ; chaque année, pour tenir compte du temps qui s'écoule, les provisions sont désactualisées.

L'effet de la désactualisation sur le montant de la provision inscrite au passif est comptabilisé en résultat financier.

L'incidence au 1<sup>er</sup> janvier 2002 de la mise en œuvre dans les filiales du règlement 2000-06 sur les passifs est non significative.

#### Obligations liées à la détention d'un actif

Un actif représentatif des coûts de déconstruction et de dernier cœur évalué à la date de mise en service de la tranche est comptabilisé en immobilisations corporelles.

#### Actif à recevoir en contrepartie d'une obligation

EDF comptabilise une provision au titre de la totalité des coûts de déconstruction des centrales. Pour la déconstruction des centrales dites "en participation", les partenaires prennent en charge le coût de la déconstruction à hauteur de leur participation dans la centrale.

Un produit à recevoir actualisé à la même date que la provision pour déconstruction est comptabilisé.

Chaque année, ce produit à recevoir est désactualisé au même rythme que la provision.

#### Provision pour pertes sur contrats déficitaires

EDF a constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2002 une provision pour contrats déficitaires d'achats et de ventes d'énergie. Cette provision est également actualisée.

#### Provision pour grosses réparations

Conformément aux dispositions transitoires définies par le règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002, EDF maintient en 2002 les traitements comptables antérieurs des provisions pour grosses réparations et ne retraite donc ni la Provision pour Maintien du Potentiel Hydraulique ni les provisions pour gros composants (générateurs de vapeur, rotors, couvercles de cuves et mécanismes de commande de grappes).

Par ailleurs, EDF a décidé de constituer, pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2002, des provisions au titre des révisions décennales des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme.

#### Effet sur les résultats futurs

L'évaluation des provisions est réestimée à l'occasion de chaque arrêté comptable, qu'il s'agisse des hypothèses de coûts, du calendrier de décaissements, de l'estimation du taux d'inflation à long terme ou du taux d'actualisation.

Les effets sur les résultats futurs de la nouvelle réglementation comptable sont les suivants :

- une charge d'amortissement des actifs constitués en contrepartie des provisions pour déconstruction et dernier cœur,
- une charge ou un produit en conséquence des révisions des estimations ou des hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des provisions ou une correction de l'actif de déconstruction s'agissant des changements d'hypothèses qui concernent la provision pour déconstruction et la provision pour dernier cœur,
- une charge ou un produit financier représentatif de la désactualisation des provisions ou du produit à recevoir pour la déconstruction des centrales en participation.

## B-1-2. Les autres changements comptables

Au 1<sup>er</sup> janvier, EDF a opté pour l'application de la méthode préférentielle relative à la comptabilisation en résultat des écarts de change sur emprunts et swaps et par conséquent pour l'arrêt de l'étalement de ceux-ci sur la durée de vie restante des emprunts.

L'effet net d'impôt de l'application de ces principes s'est traduit au 1<sup>er</sup> janvier 2002 par une augmentation des capitaux propres de 1 234 millions d'euros, dont 1 438 millions d'euros au titre du règlement sur les passifs et -203 millions d'euros au titre de la méthode préférentielle (Cf. note 8).

La mise en place du règlement sur les passifs et l'adoption de la méthode préférentielle sur l'enregistrement en résultat financier des écarts de conversion actif et passif, ainsi que des écarts de change sur swaps non adossés à des couvertures d'actif à l'international, ont donné lieu à l'établissement d'un bilan et d'un compte de résultat pro forma au 31 décembre 2001. D'autres changements comptables sont également en cours d'étude dans la perspective de la convergence prochaine des comptes du groupe EDF avec les normes internationales (IAS/IFRS). Dans ce cadre, suite à une analyse technique basée sur le fonctionnement des 58 tranches du parc nucléaire d'EDF, il est envisagé, à partir de 2003, de passer à un amortissement des centrales nucléaires sur une durée de 40 ans en mode linéaire.

## B-2. Méthodes préférentielles

Le règlement 99-02, applicable dès la publication des comptes de l'exercice 2000, a défini certaines méthodes dites préférentielles, celles-ci ayant vocation à devenir obligatoires dans un proche avenir.

### **Le groupe EDF applique les méthodes préférentielles relatives aux points suivants :**

- frais d'émission et primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires :  
La nouvelle méthodologie des comptes consolidés préconise l'étalement systématique des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émission sur la durée de vie de l'emprunt. L'option retenue par le groupe EDF est l'étalement des charges sur la durée de chaque emprunt.
- opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice :  
Les prestations de services ou les fournitures de biens doivent être traitées en utilisant le principe de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice.
- écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises :  
Le Groupe a décidé d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2002 la méthode préférentielle d'inscription en résultat des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires, ainsi que des écarts de change sur les swaps libellés en devises non adossés à la couverture d'actifs détenus à l'international.

### **Les méthodes préférentielles suivantes ne sont pas actuellement appliquées :**

- coûts des prestations retraites et prestations assimilées au bénéfice du personnel actif et retraité :  
Le groupe EDF ne constitue pas de provision destinée à couvrir les coûts des engagements en faveur du personnel, à l'exception de la médaille du travail et de l'incapacité temporaire, s'agissant des salariés relevant du régime des Industries Electriques et Gazières IEG (Cf. § B-16 Engagements en faveur du personnel).
- contrats de location-financement :  
La comptabilisation des contrats de location-financement suivant le principe de prédominance de la substance sur l'apparence tant chez le preneur que chez le bailleur est recommandée. Ainsi, chez le preneur, les biens utilisés par le biais de ces contrats doivent être comptabilisés en immobilisation à l'actif du bilan, et le montant de la dette en emprunt au passif du bilan. Actuellement, le groupe EDF ne procède pas au retraitement de ces contrats de location-financement compte tenu de l'impact non significatif des opérations.

## B-3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels, de droits de concession et de frais de recherche-développement.

Les frais de recherche-développement ayant abouti et correspondant aux moyens propres engagés pour l'étude des spécificités des tranches de production nucléaire d'un même palier technique sont immobilisés ; ils sont amortis sur cinq ans à partir de la date de mise en service du premier ouvrage du palier concerné.

## B-4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du Groupe sont constituées de biens propres d'une part et de biens concédés d'autre part.

Les immobilisations sont exprimées à leur valeur d'entrée ou à la valeur réévaluée :

- la valeur d'entrée à l'actif est égale au coût réel d'achat ou à un coût de production qui comprend, outre les facturations de tiers, les moyens propres engagés directement par l'Entreprise ;
- la valeur réévaluée a été déterminée conformément à la loi du 28 décembre 1959, pour les immobilisations mises en service antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1960 et en application des textes législatifs et réglementaires pour les ouvrages entrés à l'actif avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977.

## Biens propres

Les ouvrages du domaine propre font l'objet d'un amortissement industriel pratiqué selon le mode linéaire ou dégressif. Les matériels de production nucléaire sont amortis selon le mode dégressif.

Une provision pour dépréciation d'immobilisations a été constituée au titre des centrales du parc thermique à flamme placées en position d'arrêt garanti ou mises en réserve d'exploitation.

La provision est justifiée par la faible probabilité de voir les tranches concernées remises en service dans le futur.

## Biens concédés

Pour les biens en concession, EDF est assujéti à trois régimes juridiques différents :

- les concessions de forces hydrauliques, au titre desquelles le concédant est l'État,
- la concession du Réseau d'Alimentation Générale, le concédant étant également l'État,
- les concessions de Distribution Publique, dont les concédants sont les collectivités locales (communes ou syndicats de communes).

Les installations relatives aux concessions de forces hydrauliques font l'objet d'un amortissement industriel pratiqué selon le mode linéaire.

Les installations relatives à la concession du Réseau d'Alimentation Générale font l'objet :

- d'un amortissement linéaire pour les lignes THT et le génie civil,
- d'un amortissement dégressif pour les postes, les transformateurs et les installations de téléconduite et de télécommunication.

Les installations relatives aux concessions de Distribution Publique donnent lieu à comptabilisation :

- d'un amortissement des financements du concessionnaire (amortissement de caducité) sur la durée de vie de chaque concession,
- d'une dépréciation linéaire des biens, sans incidence sur le compte de résultat, sur la durée de vie des ouvrages en contrepartie des comptes de passif "contre-valeur des biens mis en concession par le concédant" et "fonds de caducité",
- d'une provision destinée à assurer le renouvellement des ouvrages (Cf. § B-14).

Ces dispositions, concernant le financement des concédants et la provision pour renouvellement, permettent au bilan de refléter en permanence globalement les droits effectifs dont disposent les concédants de distribution publique sur les actifs.

## Durées de vie

Les principales durées de vie des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- centrales thermiques à flamme et tranches de production nucléaire : 30 ans à 40 ans ;
- barrages hydroélectriques : 75 ans ;
- Matériels électromécaniques des usines hydroélectriques : 50 ans à 60 ans ;
- installations de Transport ou de Distribution (lignes, postes de transformation) : 30 à 50 ans.

Les charges exposées durant la construction des ouvrages, soit :

- les charges financières relatives aux ouvrages de production et de transport en cours de construction (qui sont classées avec les immobilisations correspondantes),
- les dépenses de pré-exploitation des ouvrages de production (qui sont comptabilisées en comptes de régularisation), sont différées jusqu'à la mise en service et font l'objet d'un amortissement étalé sur la durée de vie des immobilisations concernées pour les premières, sur 3 ans pour les secondes.

## Actifs constitués en contrepartie d'une provision

Dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, des actifs ont été comptabilisés en contrepartie des provisions constituées au titre d'obligations liées à la déconstruction des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme d'une part, et de la provision pour dernier coeur d'autre part.

Ces actifs, classés en immobilisations corporelles, sont évalués et valorisés aux mêmes conditions que la provision dont ils sont la contrepartie. En revanche, ils ne sont pas actualisés à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2002 comme les provisions, mais à effet de la date de mise en service de l'installation à laquelle ils sont rattachés. Ils sont amortis selon la durée de vie et le mode d'amortissement des installations auxquelles ils sont associés.

**Les subventions d'investissement** reçues par les sociétés du Groupe sont transférées en comptes de régularisation et amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

## B-5. Évaluation des actifs

La valeur d'utilité des actifs immobilisés fait l'objet d'un examen lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable. L'éventuelle dépréciation comptabilisée est égale à l'écart entre la valeur nette comptable et la juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés.

## B-6. Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition, réévalué le cas échéant, pour les titres entrés en portefeuille avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977, en substituant aux valeurs historiques les valeurs vénales à fin 1976 lorsque celles-ci étaient supérieures aux premières.

Les titres de participation détenus sur des sociétés déconsolidées sont maintenus à leur valeur de consolidation calculée à la date de leur sortie du périmètre.

Lorsque la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'utilité, déterminée à partir des capitaux propres et corrigée en fonction des informations connues depuis la clôture du dernier exercice (informations financières, cours de bourse...), une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. Les titres de sociétés cotées sont évalués au cours de bourse et les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation avec les plus-values latentes.

### Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

Le groupe EDF a constitué deux types de portefeuilles de TIAP. Le premier est composé d'actifs financiers destinés à participer au financement des opérations de fin de cycle nucléaire provisionnées au passif du bilan (Cf. note 4).

Le second est constitué de titres acquis principalement par EDF et EnBW, pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et sans intervenir dans la gestion des sociétés dont les titres sont détenus.

Les TIAP (actions, obligations) sont inscrits dans les comptes au coût historique. A chaque arrêté, une comparaison est effectuée, titre par titre, entre la valeur à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire. Les moins-values latentes font l'objet de provisions pour dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

## B-7. Stocks

### B-7-1. Matières nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de transformation dont la durée est supérieure à un an, ainsi que les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans la rubrique "matières premières" des comptes de stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

EDF ne valorise pas l'uranium issu du retraitement, compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de matière de la filière REP sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit ; ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intègrent le coût des derniers approvisionnements.

L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction sur la base de mesures neutroniques.

Les charges financières exposées par les premières charges de combustibles nucléaires sont étalées sur la durée de présence de celles-ci dans le cœur du réacteur.

### B-7-2. Matières consommables et matériel d'exploitation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune provision n'est constituée pour les pièces de rechange approvisionnées dans le cadre d'un programme de maintenance et pour les pièces banalisées, ces pièces ayant vocation à être utilisées pendant la durée de vie des installations.

A contrario, les pièces de sécurité dont la détention est obligatoire pour garantir la continuité d'exploitation en cas d'incident, mais dont l'utilisation n'est pas prévue dans le cadre des programmes de maintenance, ont une valeur d'utilité proportionnelle à la production d'énergie restant à garantir. Une dépréciation proportionnelle à la durée de fonctionnement des tranches et paliers auxquels ces pièces se rapportent est en conséquence constatée.

## B-8. Créances d'exploitation, trésorerie et provisions afférentes

### B-8-1. Créances d'exploitation

Le risque de perte probable sur les créances douteuses est apprécié individuellement et fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

### B-8-2. Énergie livrée non relevée non facturée

Les quantités d'énergie livrée non relevée non facturée sont déterminées à partir de chroniques de consommations mémorisées pour chaque client et corrigées des variations saisonnières.

L'évaluation est faite sur la base du prix moyen de vente du kWh (hors abonnement) du dernier mois de la période.

Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non recouvrement ultérieur.

### B-8-3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Une partie de celles-ci est destinée à participer, de la même manière que les TIAP, au financement des opérations de fin de cycle nucléaire provisionnées au passif du bilan.

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation en fin d'exercice, notamment le cas échéant par référence au cours de bourse ; les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels.

### B-9. Primes de remboursement des obligations et frais d'émission des emprunts

Les primes de remboursement des obligations et les frais d'émission sont amortis linéairement sur la durée de chaque emprunt (ou de chaque tranche d'emprunt en cas d'emprunt multi-échéances).

### B-10. Conversion des dettes et créances en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères, ainsi que les swaps de devises non adossés à la couverture d'actifs à l'international sont évalués au cours de change de clôture. L'écart de conversion dégagé est inscrit en résultat consolidé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 .

### B-11. Instruments financiers

#### B-11-1. Instruments dérivés à court terme

Les instruments à court terme (swaps à court terme, options, contrats de change à terme) sont évalués comme suit :

- les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits en hors-bilan pour la valeur nominale des contrats,
- les appels de marges sont pris en compte immédiatement dans le résultat,
- les primes payées ou encaissées sont rapportées au résultat lors du dénouement des transactions,
- les résultats réalisés sur ces marchés sont pris en compte au dénouement,
- les instruments dérivés de change à court terme négociés sur les marchés organisés ou de gré à gré sur des marchés assimilés à des marchés organisés (présentant une forte liquidité), en portefeuille à la date d'arrêt des comptes, sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur de clôture est comparée, opération par opération, à la valeur historique des primes.

En l'absence d'appel de marge, et ceci jusqu'au 31 décembre 2001, la moins-value latente globale dégagée par type d'instrument (options de change, opérations à terme) était provisionnée. A partir de 2002, en l'absence de mise en place de relation de micro-couverture, la perte ou le gain de change latent est enregistré dans le résultat financier.

Les dépôts initiaux effectués en garantie des transactions figurent dans la rubrique "Titres immobilisés".

#### B-11-2. Instruments à long terme

Jusqu'en 2001, EDF gérait globalement l'ensemble des risques de change et de taux induits par le financement de son activité industrielle et commerciale d'une part, et par son développement à l'international d'autre part. Cette gestion, qui avait pour but de limiter l'impact des risques sur le résultat par rapport à celui obtenu avec une dette de référence, était effectuée dans le cadre d'une limite fixée par le Conseil d'Administration.

Un nouveau cadre de gestion financière a été mis en place à compter de l'exercice 2002. Un des principaux objectifs poursuivis en matière de risque de change et de taux est de minimiser l'impact de ces risques sur les capitaux propres et les résultats. En matière de risque de change, l'endettement des entités (maison mère ou filiales) est réalisé dans leur devise locale. En cas d'acquisition dans une devise différente de celle de l'entité, une couverture actif-passif efficace est mise en place chaque fois que possible (micro-couverture).

Les instruments à long terme constitués de swaps viennent corriger le résultat de change et la charge d'intérêt de la dette. Jusqu'en 2001, la prise en compte des pertes latentes de change sur les swaps à long terme suivait les mêmes règles que celles retenues pour les emprunts. Les gains de change latents n'étaient pas pris en compte, sauf dans le cas de swaps traités en opérations symétriques des emprunts couverts (dans ce cas, les gains étaient limités au montant des pertes constatées sur l'emprunt). A partir de 2002, les résultats de change sur swaps non adossés à la couverture d'actifs à l'international sont constatés dans le résultat. Les soultes prévues aux contrats sont étalées sur la durée de vie de ceux-ci. Les soultes payées ou encaissées à l'occasion de dénouements anticipés sont immédiatement rapportées au résultat.

L'ensemble de ces instruments figure dans le hors-bilan financier pour la valeur des capitaux notionnels engagés.

## B-12. Comptes spécifiques des concessions

La part financée par les concédants dans les immobilisations concédées, celle financée sur devis par les tiers pour le compte des autorités concédantes, le montant net de l'incidence des réévaluations fiscales, le montant des provisions pour renouvellement se rapportant aux ouvrages sortis de l'actif et remplacés, et l'amortissement de caducité effectué par le concessionnaire pour récupérer son financement, sont inscrits au passif du bilan dans les postes « Comptes spécifiques des concessions ».

La contre-valeur des biens mis en concession de Distribution Publique et le fonds de caducité sont dépréciés au même rythme que les ouvrages correspondants, sans incidence sur le compte de résultat.

## B-13. Marché de l'énergie

Le Groupe exerce une activité de négoce international sur les marchés de l'Énergie par le biais de sa filiale EDF Trading pour mettre sur le marché européen ses capacités et optimiser ses approvisionnements.

Compte tenu des spécificités de cette activité, l'ensemble des positions de la société sur les marchés liquides, qu'il s'agisse de livraisons physiques ou d'instruments dérivés, est évalué à la valeur de marché.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé en intégrant l'ensemble des produits relatifs aux livraisons physiques et aux instruments dérivés.

## B-14. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les pertes futures relatives à des contrats d'achat et de vente d'énergie :
  - les pertes sur contrat d'achat d'énergie sont évaluées en comparant le coût d'achat aux conditions contractuelles et le prix prévisionnel de l'électricité sur le marché européen.
  - les pertes sur contrat de vente d'énergie sont évaluées en comparant les recettes liées à l'énergie livrée aux clients au coût de production de cette énergie calculé par référence au coût complet du nucléaire.
- Les dépenses de renouvellement des immobilisations en concession relatives à la distribution :  
cette provision, destinée à assurer le renouvellement des ouvrages, est égale à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité (ce dernier, dans une optique de continuité d'exploitation, contribue au financement du remplacement des biens concédés). Cette provision est scindée en une provision pour renouvellement pour les biens arrivant en fin de vie avant le terme de la concession (provision étalée sur la durée de vie des biens) et

une provision pour charge future de renouvellement pour les autres biens (étalée sur la durée de la concession), conformément aux obligations contractuelles du Cahier des Charges des concessions de distribution publique.

La valeur de remplacement fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques issus de publications officielles de la profession. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

- Les dépenses liées au maintien du potentiel hydraulique des installations relatives aux concessions de forces hydrauliques,
- Les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires :  
Une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation et stockage des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation (pour la partie épuisée) ou consommés. Enfin, une provision est constituée pour couvrir les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (provision dernier cœur).
- Les charges liées à la déconstruction des centrales nucléaires et des centrales à flamme,
- Les charges liées aux dépenses de réparations et d'entretien des centrales :
  - les dépenses de remplacement de certains gros composants des centrales nucléaires (générateurs de vapeur, rotors, couvercles de cuves et mécanismes de commande de grappes),
  - les coûts des révisions décennales des centrales thermiques nucléaires et des centrales thermiques à flamme.

Les provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation des décaissements prévisionnels (données contractuelles ou hypothèses de décaissement de l'entreprise).

Les provisions qui ont été réestimées ou constituées dans le cadre du règlement CRC 2000-06 sur les passifs (pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie, dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires, charges liées à la déconstruction des centrales) sont estimées en appliquant aux montants des décaissements prévus, évalués en euros 2001, un indice d'inflation prévisionnel à long terme de 2 % par an, et en les actualisant. EDF a retenu au 1<sup>er</sup> janvier 2002 un taux d'actualisation de 5 % soit un taux réel de 3 % considéré comme étant la meilleure estimation d'un taux réel de long terme.

## B-15. Cessions de créances

Les créances futures cédées au cours de l'exercice dans le cadre d'opérations de cession à un Fonds Commun de Créances (FCC) correspondent au 31 décembre à de l'énergie livrée. La contrepartie de la trésorerie reçue figure donc en dettes d'exploitation.

## B-16. Engagements en faveur du personnel

Les engagements des principales filiales étrangères ont été comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ils font l'objet d'évaluations actuarielles périodiques conformément aux normes internationales.

Les engagements d'EDF mère et de ses filiales françaises relevant du régime des IEG sont décrits en note 19.

## B-17. Charges de propre assureur

En matière d'assurance des dommages aux tiers résultant du risque nucléaire, la loi fait obligation à EDF d'avoir une couverture de sa responsabilité à hauteur de 91,45 millions d'euros par sinistre. EDF dispose d'un contrat d'assurance pour couvrir ce risque.

Des polices d'assurance spécifiques existent également pour EnBW. Les dommages subis par les biens propres ou en concession d'EDF ne sont pas assurés, sauf exceptions dont les plus notables concernent les dommages aux véhicules, aux matériels en cours de transport et aux immeubles à usage de bureau.

## B-18. Fiscalité différée

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les valeurs fiscales de ceux-ci donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées font l'objet d'un ajustement au nouveau taux en vigueur et l'ajustement est imputé au compte de résultat.

Les reports fiscaux déficitaires donnent lieu à enregistrement d'un impôt différé actif, qui, par prudence, fait l'objet d'une dépréciation si les prévisions de résultat ne font pas apparaître une probabilité d'utilisation dans un avenir proche.



## C- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En complément des changements de méthodes comptables et d'estimations, ainsi que des éléments non récurrents présentés en « Note 0 : Modifications affectant la comparabilité des comptes », les principaux faits marquants de l'exercice 2002 sont essentiellement liés aux variations de périmètre suivantes :

### Europe

#### London Electricity

Les comptes de London Electricity intègrent désormais les sociétés suivantes :

- EPN et la totalité de 24Seven depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002;
- Seaboard depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

#### EnBW

Le pourcentage d'intérêt du Groupe passe de 35,38% à 45,75%.

Par ailleurs, les comptes d'EnBW intègrent désormais les sociétés suivantes :

- EnAlpin en intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 ;
- Hidroelectrica del Cantabrico en intégration proportionnelle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002 ;
- ZEAG en intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002 ;
- GVS en intégration globale au 31 décembre 2002 ;
- Stadtwerke Düsseldorf mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le pourcentage d'intérêt dans NWS est passé de 32% à 99%. Tesion a été cédée le 31 août 2002.

### Amériques

#### Light

EDF a augmenté sa participation dans Light pour atteindre 88 %, et en assure désormais le contrôle exclusif. En contrepartie, EDF a cédé ses intérêts dans Light-Gas, Metropolitana et Light Telecom. Depuis, EDF a procédé à une augmentation de capital qui porte sa participation à près de 95%.

L'Argentine et le Brésil font face depuis la fin de l'année 2001 à une crise économique et financière majeure, qui a notamment entraîné une forte dévaluation des monnaies locales.

Par voie de conséquence, ces filiales ont généré des pertes financières importantes pour le Groupe. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis dans la perspective d'une poursuite de l'activité du Groupe dans ces pays.

## Chiffres clefs de la consolidation des 5 derniers exercices

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires	48 359	40 716	34 424	32 057	29 494
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	21 089	13 907	8 025	5 870	3 435
Valeur ajoutée	22 771	20 536	19 592	19 673	19 128
Excédent brut d'exploitation	11 216	9 524	9 689	10 162	9 961
Résultat courant	1 668	899	1 150	1 844	1 379
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE - AVANT RÉMUNÉRATION DE L'ÉTAT</b>	<b>481</b>	<b>841</b>	<b>1 141</b>	<b>1 179</b>	<b>1 121</b>
Rémunération de l'État	-	-	- 380	- 464	- 444
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE - APRÈS RÉMUNÉRATION DE L'ÉTAT</b>	<b>481</b>	<b>841</b>	<b>761</b>	<b>715</b>	<b>677</b>
Actif immobilisé net	114 074	106 707	94 511	90 324	89 028
Capitaux propres - part du Groupe	13 883	13 711	13 526	12 643	11 706
Provisions pour risques et charges	50 070	47 839	43 582	42 289	39 428
Impôts différés passif <sup>(1)</sup>	4 129	3 288	2 550	2 647	2 457
Dettes financières	29 512	25 608	22 931	21 334	22 626
Effectifs au 31 Décembre	171 995	162 491	135 520	132 550	127 994

(1) Les impôts différés passif sont désormais présentés sur une ligne distincte des provisions pour risques et charges.

Compte tenu des évolutions de périmètre et des changements de réglementation comptable, les données sont difficilement comparables sur la période présentée.



# Notes sur les principaux postes des états financiers

## NOTE 0 : MODIFICATIONS AFFECTANT LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

Afin de rendre comparables les comptes des exercices 2001 et 2002, il convient de les retravailler des changements de méthodes comptables, de présentation, ainsi que des changements d'estimation et des éléments non récurrents significatifs.

### Changements de méthodes comptables et de présentation

S'agissant des changements de méthode, les comptes pro forma établis au 31 décembre 2001 intègrent les dispositions du règlement sur les passifs (CRC 2000-06) et l'adoption de la méthode préférentielle sur les écarts de change, ainsi que l'arrêt de l'étalement du résultat de change sur emprunts, comme s'ils avaient été appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le principal changement de présentation concerne les écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence qui sont désormais classés dans le poste « titres mis en équivalence ».

### Autres éléments affectant la comparabilité des états financiers

Les principaux éléments non récurrents significatifs de l'exercice sont les suivants (effet avant impôt) :

#### Exercice 2001 Pro forma

- le protocole signé le 30 août 2001 entre EDF et Cogema s'est traduit par un impact positif de 1 926 millions d'euros sur le résultat de l'exercice dont 1 715 millions d'euros en résultat d'exploitation et 211 millions d'euros en résultat financier,
- des dotations complémentaires aux provisions pour pertes sur contrats ont été comptabilisées du fait de la mise en place du Fonds du Service Public pour la Production d'Electricité (FSPPE), pour 334 millions d'euros,
- enfin la Branche Amériques (Argentine, Brésil et Mexique) a contribué à concurrence de 686 millions d'euros à la perte de change constatée sur l'exercice.

#### Exercice 2002

- la renégociation du contrat de fourniture d'électricité à SEP s'est traduite par un produit net de 400 millions d'euros, dont 380 millions d'euros en résultat d'exploitation et 20 millions d'euros en résultat financier,
- une reprise de provision d'exploitation sur les contrats déficitaires de ventes d'énergie pour 268 millions d'euros due à l'effet du plafonnement de la contribution au FSPPE (Cf. note 10),
- un produit d'exploitation de 351 millions d'euros correspondant à une reprise de la provision pour maintien du potentiel hydraulique (Cf. note 10),
- des provisions complémentaires de la Branche Énergie, à concurrence de 129 millions d'euros,
- une dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition et d'arrêt de projet sur des filiales sud-américaines pour un montant de 441 millions d'euros,
- enfin, la Branche Amériques (Argentine, Brésil et Mexique) a contribué à concurrence de 480 millions d'euros à la perte de change constatée sur l'exercice.

#### Variations de périmètre

Les effets liés aux variations de périmètre sont mentionnés dans les notes annexes aux états financiers dès lors qu'ils s'avèrent significatifs. Ils ne sont pas pris en compte dans les données Pro forma.

## NOTE 1 : ECARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	31.12.01 Publié	31.12.01 Pro forma	Acquisitions Dotations	Cessions	Autres mouvements	31.12.02
Écarts d'acquisition des sociétés intégrées - valeur brute	6 063	6 063	2 802	- 11	-1 138	7 716
Amortissements et dépréciations	- 454	- 454	- 732	3	222	- 960
Écarts d'acquisition des sociétés intégrées - valeur nette	5 608	5 608	2 070	- 8	- 916	6 756
Écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence - valeur nette <sup>(1)</sup>	1 145					
<b>TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION - VALEUR NETTE</b>	<b>6 753</b>					

(1) Les écarts d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence sont présentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 dans le poste "Titres mis en équivalence".

Les augmentations sont principalement justifiées par :

- les acquisitions réalisées par EnBW (683 millions d'euros) et London Electricity (1 580 millions d'euros) ;
- les variations de pourcentage de détention sur les participations EnBW (136 millions d'euros) et Light (272 millions d'euros).

Les autres mouvements proviennent principalement des effets de change sur les filiales en Amérique du sud et au Royaume-Uni.

Les montants nets des écarts d'acquisition se répartissent pour l'essentiel entre 5 432 millions d'euros pour les filiales européennes, 806 millions d'euros pour les filiales françaises, et 488 millions d'euros pour les filiales sud-américaines.

Des tests de dépréciation ont été réalisés sur les principales filiales conformément à la note B-5. Ces tests reposent sur des plans d'affaires et des hypothèses validés par le Groupe. Sur la base de ces tests, un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition a été enregistré pour Light à hauteur de 356 millions d'euros et pour Sodemsa / Edemsa à hauteur de 28 millions d'euros. Compte tenu de la sensibilité des évaluations aux hypothèses macro-économiques et sectorielles retenues, ces tests de dépréciation seront mis à jour régulièrement.

## NOTE 2 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31.12.01	Acquisitions	Cessions	Reclassements et autres mouvements	31.12.02
Concessions, brevets, droits similaires	770	27	- 18	- 247	532
Autres immobilisations incorporelles	555	22	- 1	369	945
Immobilisations incorporelles en cours	117	122	- 4	- 49	186
Fonds Commercial	171	-	-	- 171	-
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>1 613</b>	<b>171</b>	<b>- 23</b>	<b>- 98</b>	<b>1 663</b>
Amortissements et provisions	- 601	- 174	9	125	- 641
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>1 012</b>	<b>- 3</b>	<b>- 14</b>	<b>27</b>	<b>1 022</b>

## NOTE 3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	31.12.01 Publié	Changement de méthode (1)	31.12.01 Pro forma	Acquisitions Dotations	Cessions	Autres mouvements	31.12.02
Immobilisations du domaine propre	107 594	4 878	112 472	1 424	-1 071	7 271	120 096
Immobilisations du domaine concédé	55 665		55 665	72	- 198	1 340	56 879
Immobilisations corporelles en cours	4 332		4 332	4 168	- 28	-4 629	3 843
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>167 591</b>	<b>4 878</b>	<b>172 469</b>	<b>5 664</b>	<b>-1 297</b>	<b>3 983</b>	<b>180 818</b>
Amortissements	-77 763	-3 415	-81 178	-4 528	840	- 530	-85 396
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>89 828</b>	<b>1 463</b>	<b>91 291</b>	<b>1 136</b>	<b>- 457</b>	<b>3 453</b>	<b>95 422</b>

(1) La mise en œuvre du règlement (CRC 2000-06) sur les passifs a conduit à constater un actif de déconstruction et « dernier cœur » pour un montant net de 1 463 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les autres mouvements concernent principalement :

- la mise en service des immobilisations corporelles en cours pour 4,6 milliards d'euros,
- des mouvements de périmètre liés aux acquisitions de Seaboard et EPN par London Electricity pour 4,2 milliards d'euros, l'augmentation du taux d'intérêt dans EnBW pour 1,6 milliards d'euros, ainsi que le changement de méthode de consolidation de Light, (intégration proportionnelle à intégration globale) pour 0,8 milliards d'euros.
- des effets de change sur les filiales, principalement sud-américaines et britanniques (-2,8 milliards d'euros).

### EDF Mère : définition du périmètre des réseaux de Transport et de Distribution - Inventaire des immobilisations

La mise en œuvre de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du secteur public de l'électricité rend indispensable la définition précise du périmètre des réseaux de transport et de distribution.

Dans cette perspective, un nouveau cahier des charges du transport est en cours d'élaboration par les instances réglementaires compétentes. Il est encore trop tôt pour évaluer les éventuelles modifications de périmètre que pourrait entraîner ce nouveau cahier des charges.

Par ailleurs, l'entreprise a décidé le 17 septembre 2001 de mettre en œuvre un projet d'inventaire physique des biens immobilisés. L'objectif est de rapprocher pour fin 2003 les données comptables avec les fichiers techniques représentatifs de la réalité physique.

Parallèlement, une action est lancée visant à renforcer la maîtrise des mouvements d'immobilisations affectant le patrimoine de l'entreprise.

L'année 2002 a été essentiellement consacrée à la définition, au test et à la validation des méthodologies dont le déploiement a été lancé dans le courant du second semestre 2002. Les premiers écarts connus, constatés dans les comptes au 31 décembre 2002, n'ont pas eu d'incidence significative.

L'ensemble des résultats de cet inventaire sera connu au cours de l'année 2003 et les incidences éventuelles sur les comptes du Groupe ne peuvent être évaluées à ce jour.

**NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES****VARIATION DE L'EXERCICE :**

(en millions d'euros)	31.12.01	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Autres variations <sup>(1)</sup>	Écart de conversion	31.12.02
Titres de participation	2 569	194	- 48	262	443	- 5	3 415
Autres titres immobilisés	2 493	296	- 136	31	-2 283	- 3	398
TIAP	834	618	- 527	473	1 769	-	3 167
Autres immobilisations financières	2 309	356	- 357	- 60	- 34	- 34	2 180
<b>Total Immobilisations Financières</b>	<b>8 205</b>	<b>1 464</b>	<b>-1 068</b>	<b>706</b>	<b>- 105</b>	<b>- 42</b>	<b>9 160</b>
Provisions	- 264	- 313	50	- 64	-	-	- 591
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>7 941</b>	<b>1 151</b>	<b>-1 018</b>	<b>642</b>	<b>- 105</b>	<b>- 42</b>	<b>8 569</b>

(1) Les titres Italenergia (590 millions d'euros) sont reclassés d'Autres titres immobilisés à Titres de participation, et inversement pour les titres SNET 107 millions d'euros).

Les actifs financiers détenus par EnBW (1 691 millions d'euros) ainsi que les titres détenus par EDF Capital Investissement (78 millions d'euros) sont reclassés d'Autres titres immobilisés à TIAP.

**VENTILATION DES TITRES DE PARTICIPATION :**

(en millions d'euros)	% de détention au 31.12.02	Valeur comptable au 31.12.02	Valeur boursière au 31.12.02	Capitaux propres au 31.12.02	Résultat net au 31.12.02
Total Fina Elf	2,0 %	1 860	2 078	32 146	5 954
AREVA	2,5 %	123	118		
<b>Titres cotés</b>		<b>1 983</b>	<b>2 196</b>	<b>32 146</b>	<b>5 954</b>
Italenergia	18,0 %	590			
<b>Titres non cotés</b>		<b>590</b>			
Titres de participation inférieurs à 100 M€		842			
<b>Titres de participation - valeur brute</b>		<b>3 415</b>			
Provisions sur Titres de participation		- 216			
<b>TITRES DE PARTICIPATION - VALEUR NETTE</b>		<b>3 199</b>			

**VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE TIAP :****Pour EDF :**

(en millions d'euros)

	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Valeurs du portefeuille	834	832	987	1 135	1 074	1 074

**Pour EnBW :**

La valeur estimative du portefeuille TIAP d'EnBW à la clôture est similaire à sa valeur nette comptable (1 964 millions d'euros).

## ÉCHÉANCIER DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31.12.02	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	812	-	812
Prêts	88	88	-
Autres	1 280	602	678
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>2 180</b>	<b>690</b>	<b>1 490</b>

## NOTE 5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Pourcentage d'intérêt au 31.12.02	Quote-part de capitaux propres au 31.12.02 <sup>(3)</sup>	Quote-part de résultat au 31.12.02 <sup>(3)</sup>	Quote-part de capitaux propres au 31.12.01 Pro forma <sup>(3)</sup>	Quote-part de capitaux propres au 31.12.01 Publié
Dalkia Holding	34,00 %	525	- 14	616	301
Estag	20,00 %	380	- 12	398	219
Motor Columbus	22,26 %	223	9	189	- 33
Stadtwerke Düsseldorf	13,68 %	208	- 2	-	-
Finel	40,00 %	176	34	175	- 13
SSE	49,00 %	158	-	-	-
Shandong SZPC	19,60 %	121	17	144	144
Medway	37,50 %	89	- 5	-	-
Budapesti Elektromos Művek	12,47 %	62	2	47	-
Prazska Energetika holding	15,56 %	27	- 1	21	-
Eszak-Magyaroszagi (Emasz)	12,27 %	25	-	18	-
DREWAG (Stadtwerke Dresden)	16,01 %	21	-	16	-
Stadtwerke Karlsruhe	9,15 %	20	-	16	-
Prazska Teplarenska holding	22,42 %	17	2	12	-
Matrai Erömü - Hongrie	9,93 %	17	-	13	-
Bayerische-Schwäbische Wasserkraftwerke	17,29 %	15	-	12	-
EnBW <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	239
Ise <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	189
Metropolitana	-	-	-	567	180
Atel <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	114
Kogeneracja <sup>(4)</sup>	-	-	-	72	60
London Electricity <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	52
Light	-	-	-	14	14
A.T.I.C. Services	-	-	-	11	11
Lightgas	-	-	-	- 351	- 351
24Seven <sup>(4)</sup>	-	-	-	37	-
Autres titres mis en équivalence < 10 M€	-	221	- 5	291	47
<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>-</b>	<b>2 305</b>	<b>25</b>	<b>2 318</b>	<b>1 173</b>

(1) Les titres mis en équivalence dans les paliers EnBW et London Electricity sont désormais détaillés dans le pro forma 2001 et les comptes 2002.

(2) Les titres mis en équivalence détenus par des sociétés elles-mêmes détenues en équivalence sont désormais regroupés.

(3) Les écarts d'acquisition sur les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 sur chaque ligne concernée du poste "Titres mis en équivalence". Ils s'élèvent au total à 1 145 millions d'euros au 31.12.01, et à 938 millions d'euros au 31.12.02.

(4) Sont consolidées en intégration globale au 31.12.02.

## NOTE 6 : STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
Stocks matières premières (sauf combustibles)	1 883	1 886
Stocks combustibles nucléaires	6 222	6 382
Stocks autres combustibles	462	345
<b>Stocks matières premières</b>	<b>8 567</b>	<b>8 612</b>
En-cours de production de biens	83	168
En-cours de production de services	56	59
<b>Travaux en-cours</b>	<b>139</b>	<b>227</b>
<b>Autres stocks</b>	<b>138</b>	<b>199</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION - VALEUR BRUTE</b>	<b>8 844</b>	<b>9 039</b>
Provisions	- 742	- 684
<b>STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION - VALEUR NETTE</b>	<b>8 102</b>	<b>8 354</b>

## NOTE 7 : CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
Clients et comptes rattachés - valeur brute	12 963	11 737	11 737
Provisions	- 595	- 422	- 422
<b>Clients et comptes rattachés - valeur nette</b>	<b>12 368</b>	<b>11 315</b>	<b>11 315</b>
Avances et acomptes versés	454	682	682
Charges constatées d'avance	746	529	916
Personnel avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	144	387	-
Charges à répartir	219	557	530
Autres créances <sup>(2)</sup>	4 807	3 661	3 564
Écart de conversion - actif	-	-	275
<b>Autres créances et comptes de régularisation - valeur brute</b>	<b>6 370</b>	<b>5 816</b>	<b>5 967</b>
Provisions	- 111	- 432	- 432
<b>Autres créances et comptes de régularisation - valeur nette</b>	<b>6 259</b>	<b>5 384</b>	<b>5 535</b>

(1) Concerne le fonds de pension de London Electricity.

(2) Ce montant provient essentiellement d'EDF Mère et concerne des créances fiscales envers l'État et les collectivités publiques (1 033 millions d'euros), des pensions versées d'avance (690 millions d'euros) et une créance sur le FSPPE, mis en place en 2002 (663 millions d'euros), et sur le FCC Oxygen (195 millions d'euros). Ce montant inclut les primes de remboursement des obligations.

## ECHÉANCIER DES CRÉANCES :

(en millions d'euros)	31.12.02	A moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés - valeur brute	12 963	12 583	380	-
Provisions	- 595	- 594	- 1	-
<b>Clients et comptes rattachés - valeur nette</b>	<b>12 368</b>	<b>11 989</b>	<b>379</b>	<b>-</b>
Avances et acomptes versés	454	453	1	-
Charges constatées d'avance	746	442	298	6
Personnel avantages postérieurs à l'emploi	144	35	109	-
Charges à répartir	219	153	66	-
Autres créances	4 807	4 636	171	-
<b>Autres créances et comptes de régularisation - valeur brute</b>	<b>6 370</b>	<b>5 719</b>	<b>645</b>	<b>6</b>
Provisions	- 111	- 110	- 1	-
<b>Autres créances et comptes de régularisation - valeur nette</b>	<b>6 259</b>	<b>5 609</b>	<b>644</b>	<b>6</b>

## NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital <sup>(1)</sup>	Réserves consolidées	Résultat	Réserves de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2000	8 129	4 392	761	243	13 526
Affectation du résultat		761	- 761		-
Résultat			841		841
Réserves de conversion				- 662	- 662
Autres variations		6			6
<b>Situation au 31 décembre 2001</b>	<b>8 129</b>	<b>5 159</b>	<b>841</b>	<b>- 418</b>	<b>13 711</b>
Changements de méthodes comptables					
- Règlement sur les passifs		1 438			1 438
- Méthode préférentielle sur le traitement des différences de change <sup>(2)</sup>	- 203			- 203	
<b>Situation au 31 décembre 2001 (Pro forma)</b>	<b>8 129</b>	<b>6 394</b>	<b>841</b>	<b>- 418</b>	<b>14 946</b>
Affectation du résultat		841	- 841		-
Résultat			481		481
Dividendes versés		- 315			- 315
Réserves de conversion <sup>(3)</sup>				-1 156	-1 156
Autres variations		- 73			- 73
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2002</b>	<b>8 129</b>	<b>6 847</b>	<b>481</b>	<b>-1 574</b>	<b>13 883</b>

(1) Capital et dotations en capital.

(2) La méthode préférentielle consiste à enregistrer en résultat les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises.

(3) La variation de l'écart de conversion provient essentiellement du Brésil (-605 millions d'euros), et de l'Argentine (-429 millions d'euros).

## NOTE 9 : CONCESSIONS

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
Contre-valeur des biens mis en concession par le concédant	17 526	17 219
Fonds de caducité	3 295	3 449
Avances conditionnées	1	1
<b>COMPTES SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS</b>	<b>20 822</b>	<b>20 668</b>

## NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en millions d'euros)	31.12.01 Publié	Changement de méthode	31.12.01 Pro forma	Augmentation	Utilisations	Reprises	Reclassements, variations de périmètre et change	31.12.02
Provisions pour pertes de change	215	-29	186	-	-101 <sup>(1)</sup>	- 1	-11	73
Autres provisions pour risques	389	1 481	1 870	736	-809	-16	378	2 159
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>604</b>	<b>1 452</b>	<b>2 056</b>	<b>736</b>	<b>-910</b>	<b>-17</b>	<b>367</b>	<b>2 232</b>
Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	11 645	-	11 645	1 174	-26	-43	-299	12 451
- Maintien du potentiel hydraulique	1 913	-	1 913	-	-58	-351	-1	1 503
- Fin de cycle des combustibles nucléaires	17 383	-2 093	15 290	1 812	-653	-376	299	16 371
- Déconstruction des centrales	11 883	-115	11 768	705	-187	-30	205	12 461
- Gros entretien	985	106	1 091	34	-171	-2	-147	806
- Autres provisions pour charges	3 426	-74	3 352	1 043	-370	-351	572	4 246
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>47 235</b>	<b>-2 176</b>	<b>45 058</b>	<b>4 767</b>	<b>-1 465</b>	<b>-1 154</b>	<b>630</b>	<b>47 838</b>
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>47 839</b>	<b>-724</b>	<b>47 115</b>	<b>5 504</b>	<b>-2 375</b>	<b>-1 170</b>	<b>997</b>	<b>50 070</b>

(1) Les variations sont présentées pour leur montant net des augmentations et diminutions.

Les impôts différés passifs ne sont plus inclus dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Ils sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement EDF mère, pour 44 milliards d'euros détaillés ci-dessous.

Les filiales contribuent pour 6 milliards d'euros, dont EnBW à hauteur de 4 milliards d'euros, constitués pour l'essentiel de provisions nucléaires (classées dans les comptes spécifiques de fin de cycle et de déconstruction), et de provisions pour retraites et avantages assimilés (classées en autres provisions pour charges à hauteur de 1,7 milliards d'euros).



## Les provisions pour risques et charges d'EDF mère sont destinées à couvrir notamment :

### 10-1. Les pertes latentes de change

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ces provisions concernent les pertes latentes de change nettes sur les swaps.

### 10-2. Les autres provisions pour risques

Ce poste comprend principalement :

- Une provision pour perte sur contrat d'achat d'énergie à la SNET constituée pour la différence sur la période 2002-2009 entre le coût d'achat aux conditions contractuelles et le prix prévisionnel de l'électricité sur le marché européen.  
Au 31 décembre 2002, cette provision s'élève à 557 millions d'euros.
- Une provision pour perte sur contrats de ventes d'énergie qui représente la différence entre le coût complet de production nucléaire et le prix de vente des quantités d'énergie à livrer sur la durée des contrats. Au 31 décembre 2002, cette provision s'élève à 414 millions d'euros.

Ces deux provisions sont actualisées au taux de 5 % à partir de l'échéancier des pertes estimées sur les périodes contractuelles.

- Les autres provisions pour risques concernent notamment une provision destinée à couvrir les pertes estimées sur un projet de centrale de cogénération.

#### Passifs éventuels

Par une lettre du 16 octobre 2002, la Commission de Bruxelles a engagé une procédure contre la France considérant qu'une aide d'État de 896 millions d'euros aurait été consentie à EDF à l'occasion de la restructuration de son bilan au 1<sup>er</sup> janvier 1997. A ce jour, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Suite à l'explosion de l'usine AZF le 21 septembre 2001 à Toulouse, la société Grande Paroisse (Groupe Total Fina Elf), dont les responsabilités civile et pénale ont été mises en cause, a engagé une procédure en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse à l'encontre des gestionnaires d'installations électriques haute tension. L'Entreprise, considérant que sa responsabilité n'est pas engagée, n'a constitué aucune provision à ce titre.

### 10-3. Les dépenses de renouvellement des ouvrages concédés de la distribution

(Cf. Règles comptables et méthodes d'évaluation § B-4)

### 10-4. Les dépenses de maintien aux conditions opérationnelles du potentiel hydraulique

La Provision pour Maintien du Potentiel Hydraulique est constituée dans le cadre des concessions de Forces hydrauliques ; elle concerne l'ensemble des installations amortissables, sans distinction de régime juridique, faisant partie du périmètre des usines concédées. Elle est intégralement constituée à partir des schémas directeurs sur la durée moyenne des concessions.

Elle couvre essentiellement des travaux de gros entretien n'améliorant pas la capacité bénéficiaire future de l'actif existant au-delà du niveau antérieurement déterminé.

La PMPH a été recalée en 2002 pour tenir compte d'une nouvelle estimation des programmes de travaux définis dans le cadre d'une nouvelle politique de maintenance aux conditions opérationnelles et en prenant en considération l'évolution de la réglementation et le retour d'expérience de la gestion des ouvrages hydrauliques.

### 10-5. Les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires

Cette rubrique comprend :

- le traitement et le recyclage des combustibles irradiés de l'ensemble des filières nucléaires (REP, UNGG et Réacteur à Neutrons Rapides) y compris la contribution d'EDF aux coûts de reprise et de conditionnement des déchets anciens et la participation d'EDF à la déconstruction de l'usine de La Hague et le stockage des déchets issus de cette opération, constitués sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation (pour la partie épuisée) ou consommés,
- la déconstruction de l'usine de retraitement des combustibles irradiés UNGG de Marcoule,
- la provision pour dernier cœur.

#### 10-5.1 La provision pour le retraitement des combustibles irradiés

Cette provision a été estimée à partir des dispositions du protocole signé avec COGEMA le 30 août 2001 et des accords transitoires conclus au cours de l'année 2002, lesquels fixent les grandes lignes du contrat (période 2001-2006) en cours de finalisation.

A partir de la quantité totale de combustible à retraiter au 31 décembre 2002, un échéancier des décaissements prévisionnels a été déterminé sur la base de quantités à transporter à l'usine de La Hague et de quantités à retraiter. Les quantités à retraiter s'étalent sur la durée totale du contrat en cours de finalisation et sur une partie significative du ou des contrats ultérieurs.

La provision est calculée à partir des données issues du protocole susvisé pour l'ensemble des combustibles irradiés à retraiter pendant la période 2002 - 2006.

Au-delà de cette période, la provision est évaluée sur la base d'hypothèses établies par les experts de l'entreprise et jugées les plus adaptées. Les éventuelles incidences qui résulteraient de choix techniques différents en matière de récupération de combustibles irradiés ne peuvent être évaluées à ce jour.

Cette provision (retraitement des combustibles) comprend également la contribution d'EDF aux coûts de reprise et de conditionnement des déchets anciens, ainsi que ceux relatifs à la déconstruction des installations de retraitement de La Hague. Ces coûts ont été révisés au 31 décembre 2002 en fonction des dispositions générales du protocole susvisé et de l'avancement des négociations menées au cours de l'année 2002 avec le prestataire en charge du retraitement. Le montant de cette provision est déterminé de la façon suivante :

- L'assiette et la quote-part d'EDF dans le financement des opérations de reprise et de conditionnement des déchets anciens, d'une part, et de déconstruction des installations de retraitement de La Hague d'autre part, ont été évaluées sur la base d'estimations qui présentent des divergences d'appréciation entre COGEMA et EDF. Le coût de la déconstruction de l'usine de La Hague a été calculé à partir du devis de SGN (société filiale de COGEMA) datant de 1994 (sur la base du prix de référence 1989), après prise en compte de l'effet de l'évolution des prix. Il en résulte une incertitude sur le montant de la provision comptabilisée. Concernant les divergences d'appréciation précitées, EDF et COGEMA se sont engagées sur un calendrier permettant une issue conclusive des négociations avant le 30 juin 2003, qui sera prise en compte dans l'arrêté du premier semestre 2003.
- L'échéancier des décaissements prévisionnels résulte d'estimations spécifiques faites par EDF concernant sa participation :
  - aux dépenses de reprise et de conditionnement des déchets jusqu'en 2020,
  - au financement de la déconstruction de l'usine de La Hague dont le calendrier a été estimé en fonction des dernières opérations de retraitement à effectuer.

### **10-5.2 La provision pour le retraitement du combustible de Creys-Malville (483 millions d'euros)**

Cette provision de 298 millions d'euros au 31 décembre 2001 reposait sur des bases (évaluations techniques et financières) élaborées à partir du coût de retraitement du combustible REP.

Suite aux études menées par l'entreprise, celle-ci a finalement retenu en 2002 l'option, après un entreposage en piscine, d'un retraitement différé de l'ensemble du combustible appartenant à EDF dans des installations spécialement aménagées et qua-

lifiées à cet effet. Ceci conduit à un complément de provision de 205 millions d'euros.

### **10-5.3 La provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs**

Cette provision concerne les dépenses relatives aux déchets :

- à faible radioactivité et à durée de vie courte destinés à être stockés en surface,
- à faible radioactivité et à durée de vie longue destinés à être stockés en sub-surface,
- à haute radioactivité et à durée de vie longue pour lesquels un stockage profond en couche géologique est envisagé.

En ce qui concerne l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs à haute activité et à durée de vie longue, la loi du 30 décembre 1991 a instauré une période de recherches sur ces déchets, et d'études des possibilités de stockage et des procédés de conditionnement d'une durée maximale de 15 ans.

Elle a notamment décidé la réalisation de laboratoires destinés à étudier les formations géologiques où seraient susceptibles d'être stockés ces déchets. La décision de construire deux laboratoires a été confirmée par une décision gouvernementale le 9 décembre 1998. Un décret du 3 août 1999 a autorisé l'ANDRA à installer et à exploiter un laboratoire souterrain sur le territoire de Bure (Meuse).

L'évaluation de la provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs à haute activité et à durée de vie longue repose aujourd'hui sur l'hypothèse d'une solution effective d'un stockage profond en sols argileux.

A défaut d'expérimentations menées à leur terme dans les délais fixés, le partage d'expérience avec des institutions étrangères (États-Unis, Allemagne, Belgique et Finlande) pourrait contribuer à la prise d'une décision par le Parlement en 2006.

Les coûts d'évacuation et de stockage sont évalués sur la base du devis ANDRA datant de 1996, après prise en compte de l'effet de l'évolution des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2002, et comprennent :

- une part fixe couvrant la totalité des dépenses nécessaires pour la mise en exploitation (études et construction) du centre de stockage et en assurer la surveillance,
- une part variable constituée par les coûts prévisibles d'exploitation du centre de stockage relatifs aux déchets existants et de ceux qui résulteront du retraitement des tonnes irradiées au 31 décembre 2002 et les coûts relatifs au transport des déchets jusqu'au centre de stockage.

L'échéancier des décaissements prévisionnels relatifs aux contributions financières (parts fixes et variables) d'EDF a été élaboré dans le respect du calendrier de construction et de remplissage des galeries. Les décaissements ainsi déterminés ont été inflatés et actualisés, conformément aux principes retenus.

#### 10-5.4 La provision pour déconstruction de l'usine de retraitement des combustibles irradiés UNGG de Marcoule (968 millions d'euros)

Elle est évaluée sur la base :

- d'un devis de la COGEMA établi en 1994, auquel a été appliquée une clef de répartition estimée par l'Entreprise pour tenir compte de la participation au financement de chacun des membres du GIE CODEM, qui regroupe des différents partenaires associés à la déconstruction de l'usine de Marcoule ;
- du positionnement et de l'actualisation de décaissements en fonction d'un échéancier décomposé en trois phases (mise à l'arrêt définitif, déconstruction et conditionnement des déchets, fin des opérations) également appréciés par l'Entreprise.

L'issue des négociations en cours entre les différentes parties prenantes à la déconstruction de l'usine de Marcoule serait susceptible d'avoir une incidence sur le niveau des provisions comptabilisées au 31 décembre 2002.

#### 10-5.5 La provision "Dernier cœur" (2 182 millions d'euros)

La provision « dernier cœur » couvre les charges relatives au combustible, consécutives à l'arrêt définitif des réacteurs, et non couvertes par les opérations courantes de l'exploitation.

Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock résiduel de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif de ce dernier (sa valorisation est basée sur le prix moyen des stocks de composants constaté au 31 décembre 2002),
- le coût des opérations de retraitement du combustible usé et des opérations d'évacuation et stockage des déchets y afférents. Ce coût est estimé sur la base des quantités valorisées à partir du coût généré par ces opérations. Ce coût est ensuite actualisé en adéquation avec les échéanciers retenus pour le retraitement, l'évacuation et le stockage des déchets.

Cette provision étant liée à une obligation existant à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif a été constitué en contrepartie de la provision aux conditions précisées au § B-4.

### 10-6 Les charges liées à la déconstruction des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme

Cette rubrique concerne la déconstruction :

- des centrales nucléaires filière REP en exploitation,
- des centrales nucléaires de première génération en phase de déconstruction,
- des centrales thermiques à flamme.

#### 10-6.1 Pour les centrales à réacteurs à eau pressurisée filière

**REP**, paliers 900 MW, 1300 MW et N4, une étude du Ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991 a déterminé une estimation du coût de référence, et confirmé les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction à environ 15 % des dépenses d'investissement ramenées à la puissance continue nette.

Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites soient remis en état et que les terrains puissent être réutilisés.

Jusqu'au 31 décembre 2001, une revalorisation du coût de référence était faite chaque année par application de l'indice des prix du PIB et la provision pour déconstruction des centrales nucléaires était dotée linéairement sur la durée de vie de la centrale, soit 30 ans.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction des centrales nucléaires est désormais provisionnée.

Un actif est créé en contrepartie de la provision aux conditions précisées au § B « Règles comptables et méthodes d'évaluation ».

L'estimation de l'échéancier des décaissements provisionnels s'appuie sur le plan de déconstruction élaboré par les experts de l'Entreprise prenant en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour.

Elle intègre également un facteur d'incertitude lié au terme éloigné de ces décaissements.

En application du principe de non-compensation des actifs et des passifs pour l'estimation des provisions pour risques et charges, un actif à recevoir a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers (EnBW et les partenaires belges) à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches 1 et 2 des centrales REP de CATTENOM et de CHOOZ B 1 et 2.

#### 10-6.2 La provision pour déconstruction des centrales nucléaires de première génération

est évaluée à partir du coût des travaux déjà réalisés, d'études, de devis et d'une intercomparaison réalisés par l'Entreprise, en fonction du programme de déconstruction adopté par l'Entreprise.

Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis en interne et actualisés.

#### 10-6.3 La provision pour la déconstruction de Creys-Malville (992 millions d'euros)

Le coût estimé de la déconstruction de la centrale de Creys-Malville est provisionné pour l'intégralité de l'engagement lié à la déconstruction de la centrale. Cette évaluation reste susceptible d'évoluer dans le futur, en fonction des résultats des études techniques sur les modalités pratiques de déconstruction.

**10-6.4 La déconstruction des centrales de Phénix (102 millions d'euros) et de Brennilis (110 millions d'euros)** est également provisionnée.

**10-6.5 Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme (182 millions d'euros)** ont été appréhendées à la suite d'une étude effectuée en 1998 et fondée sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et, d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

Compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues de l'ensemble de ces provisions (provisions détaillées aux § 10.5 et 10.6), notamment en termes de coûts (en particulier estimation des coûts de déconstruction, devis de l'ANDRA et coûts des prestations de COGEMA), de taux d'inflation et de taux d'actualisation long terme, et d'échéanciers de décaissements, ces provisions sont réestimées chaque année avec pour objectif de minimiser les écarts entre les coûts qui seront finalement supportés par EDF et les montants provisionnés. Ces réestimations annuelles pourraient conduire à des révisions des montants provisionnés.

## 10-7 Les charges liées aux dépenses de réparations et d'entretien

Les provisions liées au remplacement de gros composants des centrales nucléaires (générateurs de vapeur, couvercles de cuves et rotors) ont été maintenues et leur montant est de 645 millions d'euros au 31 décembre 2002.

En 2002, une provision relative aux révisions décennales des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme a été constituée à dire d'experts internes à l'Entreprise.

A fin décembre 2002, 104 millions d'euros ont été provisionnés à ce titre.

## 10-8 Autres provisions pour charges

Cette rubrique comprend notamment :

- une provision de 566 millions d'euros destinée à couvrir une fraction des futures cotisations d'équilibre du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières, constituée en 2002 conformément aux dispositions du contrat de groupe avec l'État,
- une provision de 347 millions d'euros dont l'objet est de couvrir la part supportée par EDF des charges correspondant aux programmes de travaux votés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification restant à réaliser sur les exercices à venir,
- des provisions pour charges diverses concernant le personnel (259 millions d'euros) dont 120 millions d'euros au titre des droits à médailles du travail acquis par les agents, 46 millions d'euros au titre de l'abondement au Plan Epargne Entreprise, 40 millions d'euros pour les agents en longue maladie et 36 millions d'euros relatifs à des indemnités complémentaires de fin de carrière à verser à des cadres dirigeants relevant du statut des IEG,
- une provision pour charges liées à l'énergie livrée non facturée (89 millions d'euros).

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

### Dettes financières :

(en millions d'euros)	31.12.01	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre et autres	Écart de conversion	31.12.02
Emprunts obligataires	10 697	1 358	-1 412	3 554	- 425	13 771
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 400	1 567	-1 426	284	-1 063	5 762
Emprunts et dettes financières diverses	8 511	3 567	-2 041	243	- 301	9 979
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>25 608</b>	<b>6 492</b>	<b>-4 879</b>	<b>4 080</b>	<b>-1 789</b>	<b>29 512</b>

Les principaux mouvements de périmètre s'expliquent par l'acquisition de Seaboard et EPN par London Electricity (+3 milliards d'euros), par l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans EnBW et par le passage de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale de Light (+0,7 milliard d'euros).

Les variations des taux Real/euro et Real/USD ont un impact négatif de -811 millions d'euros sur les dettes du sous-groupe Light, majoritairement libellées en USD. L'évolution de la parité GBP/euro a un impact négatif de -337 millions d'euros.

Les dettes des filiales, qui s'élèvent à 13,1 milliards d'euros, sont constituées principalement des dettes des sous-groupes London Electricity (5,2 milliards d'euros), EnBW (3,4 milliards d'euros) et Light (0,9 milliard d'euros).

### Echéancier des dettes financières :

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31.12.02	A moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	13 771	2 993	5 199	5 579
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 762	1 816	2 411	1 535
Emprunts et dettes financières diverses	9 979	3 337	1 959	4 683
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>29 512</b>	<b>8 146</b>	<b>9 569</b>	<b>11 797</b>

### Dettes nettes :

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
Dettes financières	29 512	25 608
Disponibilités	-1 172	-1 017
Valeurs mobilières de placement <sup>(1)</sup>	-2 511	-2 382
<b>DETTES NETTES</b>	<b>25 829</b>	<b>22 209</b>

(1) Une partie de ces valeurs mobilières de placement est destinée à participer au financement des opérations de fin de cycle nucléaire pour 1 287 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 751 millions d'euros au 31 décembre 2001.

# Annexe aux comptes consolidés

**La dette financière d'EDF Mère s'élève à 16,4 Milliards d'euros. Elle est détaillée ci-dessous :**

(en millions d'euros)	Analyse sommaire des variations						Solde au 31.12.02
	Solde au 31.12.01	Nouveaux Emprunts	Rembour- sements	Ajustements de change	Autres		
<b>Emprunts obligataires émis par EDF</b>							
en euros	8 440	-	820	-	271		7 890
en devises	528	31	73	-1	67		552
<b>TOTAL A</b>	<b>8 968</b>	<b>31</b>	<b>893</b>	<b>-1</b>	<b>338</b>		<b>8 442</b>
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>							
Crédits à court terme							
- en euros	500	-	500	-	-		-
- en devises	-	-	-	-	-		-
Ventes de pension livrées de titres en euros	103	-	103	-	-		-
<b>TOTAL B</b>	<b>603</b>	<b>-</b>	<b>603</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Autres emprunts</b>							
Billets de trésorerie en euros (BTR)	50	1 307	-	-	-		1 357
Papier commercial en devises	562	171	-	-34	-		699
Euro Medium Term Notes (EMTN) en euros	1 810	438	-	-	-7		2 241
Euro Medium Term Notes (EMTN) en devises	2 984	611	633	-408	-6		2 547
Emprunts contractuels à caractère financier	23	-	-	-	5		28
<b>TOTAL C</b>	<b>5 429</b>	<b>2 527</b>	<b>633</b>	<b>-442</b>	<b>-8</b>		<b>6 872</b>
<b>Total des emprunts A+B+C</b>							
	<b>15 000</b>	<b>2 558</b>	<b>2 129</b>	<b>-443</b>	<b>330</b>		<b>15 315</b>
Comptes bancaires créditeurs	D	65	-	-	-33		32
Débits bancaires différés	E	424	-	-	-333		91
Avances sur consommations	F	132	-	8	-		124
<b>Intérêts à payer</b>							
- en euros		242	-	-	-64		178
- en devises		45	-	-	50		95
<b>Sous total G</b>	<b>G</b>	<b>287</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-14</b>		<b>273</b>
Avances diverses	H	643	-	-	-71		572
<b>Total des autres dettes D+E+F+G+H</b>							
		<b>1 551</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>-451</b>		<b>1 092</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
		<b>16 551</b>	<b>2 558</b>	<b>2 137</b>	<b>-443</b>	<b>-121</b>	<b>16 407</b>

**La ventilation des emprunts d'EDF Mère par devises se présente comme suit :**

	Situation initiale de la dette (au passif)				Incidence des swaps		Structure de la dette après swaps			
	en devises	en euros	% de la dette	% de la dette	en devises	en euros	en devises	en euros	% de la dette	% de la dette
(en millions d'euros)	en devises				en devises					
I- Dettes en euros		11 517	100.0	75.2	-1 998		9 519	100.0	61.9	
<b>Sous-Total I</b>		<b>11 517</b>	<b>100.0</b>	<b>75.2</b>	<b>-1 998</b>		<b>9 519</b>	<b>100.0</b>	<b>61.9</b>	
II- Dettes en autres devises										
CHF	750	516	13.6	3.4	-150	-103	600	413	7.0	2.7
GBP	654	1 006	26.5	6.6	2 254	3 465	2 908	4 471	76.2	29.0
JPY	5 000	40	1.1	0.3	-5 000	-40	-	-	-	-
USD	2 274	2 168	57.1	14.2	-1 240	-1 182	1 034	986	16.8	6.4
AUD	125	67	1.7	0.4	-125	-67	-	-	-	-
<b>Sous-Total II</b>		<b>3 798</b>	<b>100.0</b>	<b>24.8</b>	<b>2 071</b>		<b>5 869</b>	<b>100.0</b>	<b>38.1</b>	
<b>Total I+II</b>		<b>15 315</b>		<b>100.0</b>		<b>74</b>		<b>15 388</b>		<b>100.0</b>

**NOTE 12 : ENTITÉS AD HOC**

**1. Titrisation de créances**

Depuis la fin de l'année 2000, EDF cède au premier semestre de l'exercice à un Fonds Commun de Créances (FCC), des créances futures sur des clients au titre de leurs contrats de fourniture d'énergie.

Ces créances correspondent en fin d'année à de l'énergie livrée enregistrée en chiffre d'affaires de l'exercice. Les créances n'étant plus futures, la contrepartie de la trésorerie reçue lors des cessions figure en dettes d'exploitation pour un montant de 2 283 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 2 275 millions d'euros à fin 2001. Par ailleurs, EDF assure la gestion et le recouvrement des créances cédées.

La situation de ce FCC se présente comme suit au 31 décembre 2002 :

**Fonds Commun de Créances OXYGEN compartiment TITRIWATT :**

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01	31.12.02	31.12.01
Créances titrisées	2 057	2 056		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	10	11	Parts Dettes diverses	2 057 10
	<b>2 067</b>	<b>2 067</b>	<b>2 067</b>	<b>2 067</b>

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01	31.12.02	31.12.01
Charges financières	118	114	Produits financiers	118
				114

# Annexe aux comptes consolidés

## 2. Titrisation de créances immobilières

En 1999, EDF a cédé à un Fonds Commun de Créances (FCC) pour un montant de 1,1 milliard d'euros des créances relatives à des « prêts accession à la propriété ».

La situation de ce FCC se présente comme suit au 31 décembre 2002 :

### Fonds Commun de Créances ELECTRA :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.02	31.12.01		31.12.02	31.12.01
			Parts	650	747
			Report à nouveau	4	5
Créances titrisées	645	743	Résultat	-	- 1
valeurs mobilières de			Provisions pour risques et		
placement et disponibilités	14	14	charges	2	2
			Dettes diverses	3	3
	659	757		659	757

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.02	31.12.01		31.12.02	31.12.01
Charges d'exploitation	51	61	Produits d'exploitation	53	59
Charges financières	10	15	Produits financiers	8	16
Résultat net	-	-	Résultat net	-	1
	61	76		61	76

Fin 2001, EDF a réalisé une nouvelle opération de même nature, d'un montant de 0,4 milliard d'euros. La situation de ce FCC se présente comme suit au 31 décembre 2002 :

### Fonds Commun de Créances LOGGIAS :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.02		31.12.02
		Parts	471
		Report à nouveau	-
Créances titrisées	470	Résultat	-1
Valeurs mobilières de		Provisions pour risques et	
placement et disponibilités	-	charges	-
		Dettes diverses	-
	470		470

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.02		31.12.02
Charges d'exploitation	26	Produits d'exploitation	32
Charges financières	24	Produits financiers	17
Résultat net (perte)	-1	Résultat net	-
	49		49



## NOTE 13 : FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

### Dettes d'exploitation :

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
Fournisseurs et comptes rattachés	6 353	5 998	5 998
Avances et acomptes reçus	3 570	3 081	3 081
Dettes sur immobilisations	187	225	225
Dettes fiscales et sociales	5 219	5 138	4 353
Produits constatés d'avance	4 994	5 380	5 380
Autres dettes	5 114	3 936	3 904
Écart de conversion - passif	0	3	22
Autres dettes et comptes de régularisation	19 084	17 763	16 966
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>25 437</b>	<b>23 761</b>	<b>22 963</b>

Les dettes d'exploitation sont principalement à court terme à l'exception des produits constatés d'avance qui correspondent pour l'essentiel à des versements effectués par des partenaires étrangers au titre de fourniture d'énergie à livrer au cours d'exercices futurs. Les autres dettes concernent principalement EDF mère, pour 3,9 milliards d'euros, dont 2,3 milliards d'euros reçus au titre des cessions de créances (Cf. Note 12), et 0,6 milliard d'euros au titre des contributions au FSPPE, mis en place en 2002.

## NOTE 14 : INFORMATIONS SECTORIELLES

### Chiffre d'affaires :

#### Répartition par zone géographique :

##### • par lieu de livraison :

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
France	27 270	26 809
Reste de l'Europe <sup>(1)</sup>	18 837	11 439
Amériques	1 933	2 208
Autres	319	259
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>48 359</b>	<b>40 716</b>

(1) L'augmentation est essentiellement due aux opérations de croissance externe de London Electricity et EnBW, ainsi qu'à l'augmentation du chiffre d'affaires de EDF Trading.

##### • par localisation des actifs :

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
France <sup>(1)</sup>	35 089	30 668
Reste de l'Europe <sup>(2)</sup>	9 412	6 189
Amériques	1 874	2 178
Autres	1 984	1 681
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>48 359</b>	<b>40 716</b>

(1) dont EDF-Trading

(2) L'augmentation est essentiellement due aux opérations de croissance externe de London Electricity et EnBW.

# Annexe aux comptes consolidés

## Répartition par secteur d'activité :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.02 CA Externe	31.12.02 CA inter-secteur	31.12.02 Total	31.12.01 CA Externe	31.12.01 CA inter-secteur	31.12.01 Total
Énergie <sup>(1)</sup>	42 390	1 035	41 851	35 404	1 238	36 642
Transport	644	3 186	3 830	630	3 615	4 245
Distribution	1 513	9 429	12 517	1 476	9 769	11 245
Autres	3 811	-	3 811	3 206	-	3 206
Éliminations	-	-13 650	-13 650	-	-14 622	- 14 622
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>48 359</b>	<b>-</b>	<b>48 359</b>	<b>40 716</b>	<b>-</b>	<b>40 716</b>
<i>(1) dont EDF Trading</i>	7 238	-	7 238	2 541	-	2 541

## Résultat d'exploitation :

### Répartition par localisation des actifs :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
France	4 124	3 991	1 829
Reste de l'Europe	693	326	326
Amériques	132	323	323
Autres	230	208	208
<b>TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 179</b>	<b>4 848</b>	<b>2 686</b>

## Actif immobilisé :

### Répartition par localisation des actifs :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
France	78 473	80 228	78 766
Reste de l'Europe	28 337	18 290	18 290
Amériques	3 380	5 099	5 099
Autres	3 884	4 552	4 552
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>114 074</b>	<b>108 169</b>	<b>106 707</b>

## Répartition par secteur d'activité :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
Énergie	33 443	35 237	33 775
Transport	12 488	12 531	12 531
Distribution	51 055	42 259	42 259
Autres	17 088	18 142	18 142
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>114 074</b>	<b>108 169</b>	<b>106 707</b>

## NOTE 15 : CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
Produits reçus des participations	135	113	113
Résultat de change et écarts de conversion <sup>(1)</sup>	- 96	- 690	- 710
Résultat de cession des VMP	9	17	17
Revenus des créances financières	745	777	777
Intérêts sur dettes financières <sup>(2)</sup>	-1 986	-1 903	-1 903
Transferts de charges financières	70	76	76
Autres charges et produits financiers nets	- 7	4	4
<b>Charges et produits financiers hors dotations</b>	<b>-1 130</b>	<b>-1 606</b>	<b>-1 626</b>
Dotations nettes aux provisions sur titres	- 312	- 31	- 31
Dotations nettes aux autres provisions <sup>(3)</sup>	-2 069	-1 548	- 130
<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>-2 381</b>	<b>-1 579</b>	<b>- 161</b>
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>-3 511</b>	<b>-3 185</b>	<b>-1 787</b>

(1) dont Light : - 46 millions d'euros, Edenor : - 264 millions d'euros, EDF Mère : +314 millions d'euros.

(2) dont - 224 millions d'euros correspondant à la charge d'intérêt liée à la couverture de la dette de Light.

(3) dont -1 366 millions d'euros de désactualisation des provisions long terme d'EDF Mère, et -131 millions d'euros pour EnBW.

## NOTE 16 : CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.02	31.12.01
Résultat sur cession d'éléments d'actif	193	623
Charges et produits exceptionnels nets sur opérations de gestion	130	-6
Autres charges et produits exceptionnels nets	56	39
<b>Charges et produits exceptionnels hors dotations</b>	<b>379</b>	<b>656</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions</b>	<b>42</b>	<b>-4</b>
<b>CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>421</b>	<b>652</b>

L'année 2001 avait été marquée par d'importantes plus-values réalisées sur des cessions d'ensembles immobiliers.

## NOTE 17 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

### Ventilation de la charge d'impôt :

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
Impôts exigibles	-1 208	-1 173	-902
Impôts différés	222	318	325
<b>TOTAL</b>	<b>-986</b>	<b>-855</b>	<b>-577</b>

### Rapprochement de la charge d'impôt théorique :

(en millions d'euros)	31.12.02
Résultat des sociétés intégrées avant impôt (avant amortissement des écarts d'acquisition)	2 089
Charge théorique d'impôt (au taux de 35.43 %)	- 740
Différences de taux d'imposition	37
Écarts permanents	152
Impôts sans base	- 59
Actif d'impôt non constaté	- 503
Imputation pertes fiscales antérieures	57
Autres	68
<b>CHARGE RÉELLE D'IMPÔT</b>	<b>- 986</b>

### Variation de l'impôt différé :

(en millions d'euros)	Impôt différé actif	Provision pour dépréciation des impôts différés actifs <sup>(2)</sup>	Impôt différé passif	Impôt différé net
Situation au 31 décembre 2001 (publié)	270	-	3 288	-3 018
Changements de méthodes comptables	- 94	-	- 90	- 4
Situation au 31 décembre 2001 (Pro forma)	176	-	3 198	-3 022
Variation des bases	679	- 742	- 286	223
Variations de périmètre <sup>(1)</sup>	260	-	1 365	-1 105
Écarts de conversion	- 243	90	- 214	61
Autres incidences sur les réserves	142	- 9	66	67
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2002</b>	<b>1 014</b>	<b>- 661</b>	<b>4 129</b>	<b>-3 776</b>

(1) L'incidence nette des variations de périmètre est induite par :

- les entrées de périmètre dans London Electricity pour -713 millions d'euros,
- la variation du taux d'intégration de EnBW pour -424 millions d'euros,
- la variation du taux d'intégration de Light pour 56 millions d'euros.

(2) La dépréciation des impôts différés actifs concerne :

- la dépréciation de l'impôt différé à taux réduit sur la moins-value nette à long terme d'ensemble du groupe fiscal EDF pour -243 millions d'euros,
- Light pour -223 millions d'euros,
- Edenor pour -109 millions d'euros,
- Edemsa pour -31 millions d'euros.

## Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par nature :

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01 Pro forma	31.12.01 Publié
<b>Impôts différés actifs</b>			
Écarts entre amortissement comptable et amortissement fiscal	46	-	-
Provisions non déductibles	450	123	214
Autres différences temporelles déductibles	514	279	281
Réévaluations, écarts d'évaluation et élimination de résultats internes	399	94	94
Pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés	964	241	241
Compensation IDA/IDP	-1 359	- 561	- 561
<b>Sous-total impôts différés actifs - valeur brute</b>	<b>1 014</b>	<b>176</b>	<b>270</b>
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	- 661	-	-
<b>Total des impôts différés actifs - valeur nette</b>	<b>353</b>	<b>176</b>	<b>270</b>
<b>Impôts différés passifs</b>			
Écarts entre amortissement comptable et amortissement fiscal	987	52	52
Autres différences temporelles taxables	1 571	2 376	2 471
Réévaluations, écarts d'évaluation et élimination de résultats internes	2 930	1 331	1 325
Compensation IDA/IDP	-1 359	- 561	- 561
<b>Total des impôts différés passifs</b>	<b>4 129</b>	<b>3 198</b>	<b>3 288</b>
<b>IMPÔT DIFFÉRÉ NET</b>	<b>-3 776</b>	<b>-3 022</b>	<b>-3 018</b>

## NOTE 18 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Dans le cadre de leurs activités, EDF et ses différentes filiales ont été amenés à prendre ou recevoir divers engagements hors-bilan. Les principaux engagements au 31 décembre 2002 sont les suivants :

(en millions d'euros)

<b>• Avals et cautions donnés</b>	<b>2 320</b>
- consentis par le groupe EDF International	1 898

dont :

- garanties données par EDF International concernant les filiales et participations suivantes : Anahuac / Saltillo / Altamira / Lomas de Real : garanties données dans le cadre de l'exploitation des centrales pour un montant global de 431 millions d'euros au 31 décembre 2002.

- garanties données par EnBW pour 1 236 millions d'euros :

La couverture de responsabilité civile nucléaire est garantie par des contrats d'assurances prévus et exigés par les dispositions légales. EnBW adhère également à l'assurance civile nucléaire « GbR ». Néanmoins, les exploitants de centrales nucléaires sur le territoire allemand ont signé un engagement de solidarité à hauteur de 2,5 milliards d'euros pour le cas où l'un d'eux ne serait pas en mesure de faire face à ses obligations. Le montant consolidé par le groupe EDF s'élève à 1 144 millions d'euros.

Par ailleurs, EnBW a donné d'autres garanties pour un montant de 92 millions d'euros.

- autres

422

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nantissements de titres</b></li> </ul>	<b>320</b>
<p>Essentiellement octroyés par EDF International, dont nantissement des titres Anahuac et Saltillo pour 105 millions d'euros, Shandong pour 99 millions d'euros, Figlec pour 72 millions d'euros.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Hypothèques et nantissements donnés sur immobilisations corporelles</b></li> </ul>	<b>124</b>
<p> </p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Garanties données sur contrats</b></li> </ul>	<b>3 341</b>
<p>dont montant global garanti par EDF Mère <span style="float: right;">3 172</span></p> <p>Ce montant comprend notamment des contrats déficitaires représentant un montant global de 2 960 millions d'euros (l'essentiel de ces contrats fait l'objet de provisions pour risques actualisées; Cf. note 10).</p> <p>EDF a également garanti la bonne exécution de contrats rachetés par EDF Trading (contrats d'achat, de vente et de capacités de transport de gaz). Au 31 décembre 2002, sur la base de la valeur de marché, le montant de ces contrats est estimé à 181 millions d'euros.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Garanties données pour entreprises associées et co-entreprises</b></li> </ul>	<b>448</b>
<p>dont consenties par EDF International relatives aux participations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elcogas : garanties solidaires sur lignes de crédit pour un montant global de 102 millions d'euros au 31 décembre 2002.</li> <li>- Shandong : garanties données sur emprunts et construction de centrales pour un montant global de 246 millions d'euros.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements sur marchés en cours</b></li> </ul>	<b>7 274</b>
<p>Ce montant concerne principalement les engagements de la Délégation aux Combustibles d'EDF (4 373 millions d'euros). Par ailleurs, dans le cadre de son activité, EDF a passé des commandes d'exploitation pour un montant global de 2 800 millions d'euros au 31 décembre 2002.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autres engagements donnés</b></li> </ul>	<b>9 913</b>
<p>- Montant global consenti par EDF Mère <span style="float: right;">5 798</span></p> <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ITALENERGIA BIS</li> </ul> <p>EDF détient 18 % du capital d'Italenergia Bis (IEB), société mère d'Edison, dont les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour 590 millions d'euros (y compris bons de souscription).</p>	

Au cours de l'année 2002, EDF a souscrit divers engagements vis-à-vis des autres actionnaires d'IEB qui pourraient conduire à l'acquisition de tout ou partie des actions pour un montant de 3 736 millions d'euros soit 82 % du capital. EDF a consenti à FIAT une option (put) donnant le droit à FIAT de vendre à EDF 24,6 % des actions et des warrants d'IEB au prix plancher de 1 147 millions d'euros. Cette option est exerçable entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2005, avec possibilité d'un exercice anticipé en cas de non respect par FIAT de ses obligations contractuelles envers les banques.

Du fait de la cession des 14% des actions d'IEB par Fiat aux banques italiennes (Intesa, San Paolo et Capitalia), EDF a consenti à ces banques une option (put) dans les même conditions que celles décrites ci-dessus, avec un prix plancher de 653 millions d'euros. Les banques (FIAT initialement) consentent également à EDF une option (call) donnant le droit à EDF de leur acheter 14 % des actions et des warrants d'IEB dans l'hypothèse où :

- FIAT a exercé son put sur les 24,6 %,
- les banques n'ont pas exercé leur put sur les 14 %.

Les banques italiennes (23,37 % des actions hors actions acquises de FIAT) et Carlo Tassara (20 % des actions) possèdent une option de vente à EDF de leurs actions et warrants IEB attachés à l'émission obligataire d'IEB (put), EDF ayant l'option de les acheter (call) avec un prix plancher de 1 936 millions d'euros exerçable entre février et avril 2005. Aucune anticipation, à l'initiative des contreparties, ne peut intervenir en l'espèce.

EDF s'est également engagée à souscrire directement à concurrence de 96 millions d'euros à une augmentation de capital en numéraire d'Edison d'un montant de 1 095 millions d'euros. Cette augmentation, qui sera effective dans le courant du premier semestre 2003, a déjà fait l'objet fin 2002 d'un versement enregistré en avance d'actionnaire. Une partie de cette augmentation de capital doit être réalisée par appel au marché. Si Edison devait renoncer au placement sur le marché, EDF s'est engagée à souscrire directement au même titre que les autres actionnaires d'IEB à cette augmentation de capital à hauteur de sa quote-part dans IEB, soit 106,7 millions d'euros.

En outre, EDF s'est engagée à garantir un emprunt obligataire coupon zéro au profit d'IEB Finance pour un montant arrêté au 31 décembre 2002 de 1 010 millions d'euros (échéance 2007). Les autres actionnaires d'IEB s'engagent à contre-garantir EDF pour leur quote-part de cet engagement à partir du 15 mars 2003.

Cette contre-garantie sera substituée par un nantissement des titres détenus par IEB dans Edison, donné par les autres actionnaires, lorsque ce nantissement sera possible.

L'évaluation des titres détenus dans IEB et des engagements financiers directs et indirects pris par EDF dans IEB et Edison repose sur la méthode des free cash flows.

Les méthodes fondées sur les comparables boursiers ne paraissent pas appropriées en raison de la conjoncture boursière, de la faiblesse du flottant et du caractère de société en développement d'Edison. De la même façon, il n'existe pas à ce jour d'études d'analystes financiers réalisées sur la base du nouveau business plan approuvé par le Conseil d'Administration d'Edison le 10 mars 2003.

Le business plan d'Edison repose notamment sur des cessions d'actifs, un fort développement d'ici 2008 et une amélioration de l'exploitation.

Les perspectives de valorisation, sur la base de la méthodologie retenue, font apparaître que la valeur de la société est en ligne avec les prix planchers des contrats d'option conclus entre EDF et ses partenaires, en supposant que l'ensemble des hypothèses du business plan soit tenu. Certaines de ces hypothèses ont un impact très sensible sur la valeur de l'entreprise.

- 383 millions d'euros de lignes de crédits accordées par EDF à d'autres entreprises.

- Montant global consenti par EDF International

3 356

dont engagements concernant EnBW en vertu du pacte d'actionnaires conclu le 26 juillet 2000 :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et jusqu'au 31 décembre 2005, OEW peut décider de vendre tout ou partie de ses 62 514 267 actions pour un prix unitaire de 37,14 euros auquel est appliquée une décote en fonction de paramètres financiers prévus dans le pacte d'actionnaires.

- à partir du 1<sup>er</sup> juin 2006 et jusqu'au 31 décembre 2011, OEW peut décider de vendre tout ou partie de ses actions pour un prix unitaire de 37,14 euros sans que la décote ne soit appliquée.

Le montant de cette option est estimé à 2 322 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du pacte d'actionnaires, EDF International a garanti à OEW un dividende minimum de 100 millions de DEM par an à compter de la distribution des résultats de l'exercice 1999 et ce sur une période de 5 ans. En cas de distribution supérieure à 1,6 DEM / action, OEW est tenu de verser à EDF International la différence au-delà de 100 millions de DEM. Dans le cas où les dividendes perçus par OEW seraient inférieurs à 100 millions de DEM par an, EDF International s'est engagée à verser la différence, prélevée sur ses propres dividendes reçus d'EnBW, puis sur ses fonds propres. Le montant de cet engagement est estimé à 102 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Conformément aux accords conclus entre EDF International et OEW, OEW dispose d'une option de vente portant sur 5,94% des actions EnBW qui pourra être exercée entre le 28 janvier 2005 et le 30 novembre 2006. Le montant de cet engagement est estimé à 494 millions d'euros au 31 décembre 2002.

- Montant global consenti par EnBW

708

dont engagements pour l'achat des titres Stadtwerke Düsseldorf (271 millions d'euros), et des titres KWL (156 millions d'euros)

#### • Avals et cautions reçus

326

#### • Autres garanties et engagements reçus

575

EDF dispose d'une option d'achat portant sur 4 % du capital de Vivendi Environnement pour un montant global de 428 millions d'euros. Cette option est exercable entre le 24 décembre 2002 et le 23 décembre 2004.

# Annexe aux comptes consolidés

## Engagements hors-bilan financiers d'EDF :

L'essentiel des engagements hors-bilan financiers du groupe EDF concerne EDF Mère et est détaillé ci-après :

### Tableau du hors bilan financier

(en millions d'euros)

Situation au 31 décembre 2002		à recevoir	à livrer
- Opérations sur valeurs mobilières et divers			
- Divers : Vivendi		428	
<b>(A) - Total valeurs mobilières et divers</b>		<b>428</b>	<b>-</b>
- Opérations liées			
Couverture partielle du risque de taux			
En euros			
- Achats de contrats CAP		4 729	
- Ventes de contrats CAP			176
- Swaps de taux - Court terme	EUR	100	100
En devises			
- Achats de contrats FLOOR	HUF	180	
- Ventes de contrats FLOOR	HUF		180
- Achats de contrats CAPS	HUF	180	
- Ventes de contrats CAPS	HUF		180
Swaps de taux - Long terme			
- En euros	EUR	5 465	5 465
- En devises	CHF	275	275
	USD	286	286
- Couverture autres risques			
Swaps Titrisation	EUR	1 332	1 332
<b>(B) - Total du risque de taux</b>		<b>12 546</b>	<b>7 994</b>
- Opérations liées			
Couverture partielle du risque de change			
Opérations à terme			
- Contre-valeur en euros des devises engagées	FRF	17	
	EUR	277	165
	USD	170	281
Swaps de capitaux - Long terme			
- Contre-valeur en euros des devises engagées	EUR	4 091	2 093
	JPY	40	-
	USD	1 564	381
	CHF	103	-
	GBP	-	3 465
	HUF	231	231
	AUD	67	
<b>(C) - Total du risque de change</b>		<b>6 560</b>	<b>6 616</b>
<b>TOTAL GENERAL (A + B + C)</b>		<b>19 535</b>	<b>14 610</b>



## NOTE 19 : PENSIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

### 1. Les spécificités du régime spécial des entreprises des Industries Électriques et Gazières (IEG)

Le régime de retraite des agents statutaires de ces entreprises est un régime spécial, légal et obligatoire.

Les conditions de détermination des droits à retraite ainsi que celles du financement du régime fixées par le Statut National du Personnel (décret du 22 juin 1946) relèvent des Pouvoirs Publics. Les entreprises n'ont juridiquement pas la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Ce régime n'est pas un régime d'entreprise, mais une composante de la législation sur les régimes obligatoires d'assurance vieillesse au sens de l'article L 711-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Il n'est en outre pas limité au seul secteur nationalisé (EDF et GDF) mais concerne également les entreprises non nationalisées.

EDF est par ailleurs un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial avec les obligations mais aussi les droits et garanties attachés à ce statut.

### 2. Les obligations financières actuelles d'EDF

Si les entreprises des Industries Électriques et Gazières n'ont pas d'obligation légale quant à la couverture directe des engagements de retraite, elles ont en revanche une obligation vis-à-vis du financement du régime dont elles assurent, dans le cadre de la réglementation actuelle, l'équilibre des charges annuelles.

Pour EDF le nombre d'affiliés au régime s'élève à fin 2002 à 112 728 actifs.

En 2002, la contribution d'EDF à l'équilibre du régime des IEG s'élève à 1 992 millions d'euros. Elle tient compte des compensations avec les autres régimes légaux de retraite (144 millions d'euros) et des charges de gestion du régime (24 millions d'euros).

En 1999, EDF a engagé un processus d'externalisation en vue de couvrir une fraction de ses futures cotisations d'équilibre au régime de retraite des Industries Électriques et Gazières par des systèmes d'assurance.

A ce titre, un montant total de 2 137 millions d'euros a été versé dont 548 millions d'euros pour 2001, 903 millions d'euros en 2000 et 686 millions d'euros en 1999. Pour 2002, une provision de 566 millions d'euros a été constituée. Les versements aux sociétés d'assurance ont été effectués le 7 mars 2003.

Ce processus s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Entreprise signé entre EDF et l'État en 1997 et repris dans le Contrat de

Groupe du 14 mars 2001. La valeur du fonds s'élève à fin 2002 à 2 083 millions d'euros. L'objectif à atteindre n'est pas de se substituer au régime de retraite actuel, mais de couvrir un pourcentage des engagements totaux d'EDF prévu en croissance dans le temps.

### 3. Les évolutions prévisibles

#### 3.1 Pensions

Le Contrat de Groupe entre l'État et EDF mentionne la nécessité d'une réforme du régime de retraite avant fin 2003.

Les travaux engagés en ce sens ont abouti à un relevé de conclusions, intitulé "Refonder le financement du régime spécial de retraite des IEG", établi le 9 décembre 2002, et signé par les employeurs et trois syndicats de salariés au sein de la branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières.

Ce relevé a été transmis aux pouvoirs publics par les signataires le 10 janvier 2003.

Les principales orientations portées sur le relevé de conclusions du 9 décembre 2002 sont les suivantes :

- le maintien du régime spécial, de son unicité, ainsi que du principe de répartition sur lequel il repose,
- la création d'un organisme de sécurité sociale (caisse de retraite) qui reprend les droits et obligations du régime et qui assure - dans un cadre paritaire - la gestion du régime spécial,
- une diversification de ses sources de financement par une mutualisation plus large sur le plan démographique et financier dans le cadre de conventions conclues avec les régimes de solidarité interprofessionnelle (régime général, ARCCO, AGIRC), pour le financement des droits passés et futurs équivalents aux droits de base et aux droits complémentaires,
- un financement approprié et la garantie de l'État pour les droits spécifiques passés (droits supérieurs aux prestations des régimes de solidarité interprofessionnelle),
- le financement et la garantie (provisionnement) par l'Entreprise des droits spécifiques futurs (droits supplémentaires par rapport aux prestations des régimes de solidarité interprofessionnelle).

# Annexe aux comptes consolidés

En résumé, cette réforme du financement devrait, tout en maintenant le régime spécial, assurer la garantie de celui-ci sur le long terme et placer les entreprises du secteur des IEG en situation :

- de bénéficier, comme toute entreprise française, au travers des cotisations versées, d'un dispositif libérateur pour le financement de la part des prestations équivalentes à celles des régimes de droit commun,
- d'éviter la charge du provisionnement intégral des droits passés, qui serait imposée par les futures normes comptables et qui résulterait d'une situation de statu quo, du fait du mode de financement totalement spécifique du régime spécial des IEG <sup>[1]</sup>.

Lorsque cette réforme sera mise en place, elle sera traduite dans les comptes.

[1] Le régime des IEG et celui de la CNRACL (fonctionnaires des collectivités locales) sont les seuls régimes légaux et obligatoires de retraite à faire supporter le financement des retraites sur les seules ressources du secteur professionnel, sans apport extérieur.

## 3.2. Autres avantages du personnel

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs ; ils comprennent :

- les avantages postérieurs à l'emploi :
  - le complément solidarité,
  - la couverture maladie,
  - l'avantage en nature énergie,
  - l'indemnité de secours immédiat,
  - l'indemnité compensatrice de fin d'études,
  - les indemnités de fin de carrière ;
- les autres avantages à long terme :
  - les rentes d'accident du travail et de maladie professionnelle,
  - l'invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire),
  - l'incapacité temporaire (montant par ailleurs provisionné (Cf. note 10),
  - l'invalidité suite à incapacité temporaire,
  - les médailles du travail (montant par ailleurs provisionné (Cf. note 10).

Ces avantages seront reconnus au plus tard en 2005 au moment du passage aux normes internationales.

## NOTE 20 : EFFECTIFS

	Effectifs au 31.12.02			Effectifs au 31.12.01		
	Statut IEG	Autres	Total	Statut IEG	Autres	Total
Cadres et ingénieurs	26 422	3 434	29 856	26 300	2 240	28 540
Autres catégories	88 754	53 385	142 139	91 070	42 881	133 951
<b>Total</b>	<b>115 176</b>	<b>56 819</b>	<b>171 995</b>	<b>117 370</b>	<b>45 121</b>	<b>162 491</b>

## NOTE 21 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.